



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

**Tome 3 - Annexe 2 - Compte-rendu des expertises
naturalistes (mai-juin 2023)**

VERSION ARRÊT : 19 MAI 2025

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Bégrolles-en-Mauges

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrains naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées ([dossier CNPN](#)) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage ([évaluation d'incidence au titre de Natura 2000](#)) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau ([dossier loi sur l'eau](#)) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

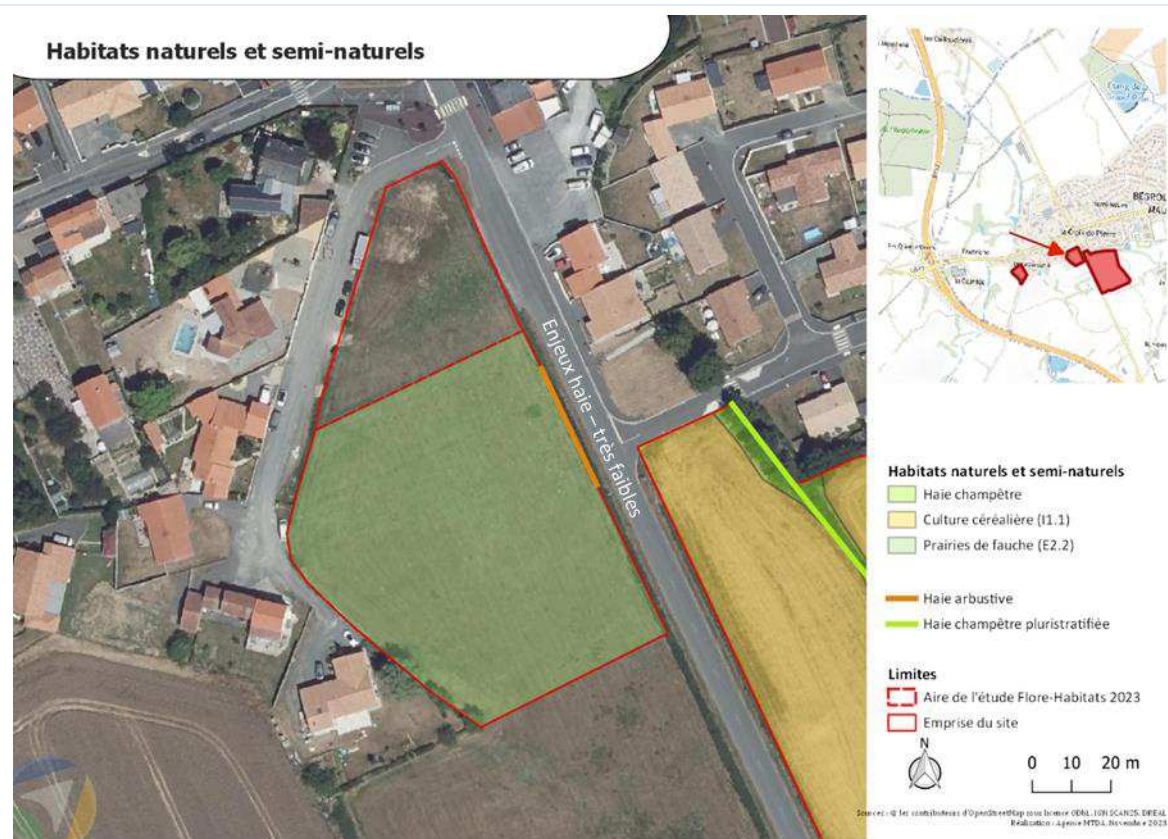
ID 644	3
ID 649	6
ID 645	8
ID 1605	10

Nom du site	Commune		
ID 644	BEGROLLES-EN-MAUGES		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-
Caractéristiques générales du site			
Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Bégrolles-en-Mauges, sur la D752. Il est intégré au cœur du tissu urbain entre deux routes et plusieurs habitations. Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 0,6 ha, à dominante d'houlque laineuse, flouve odorante et renoncule acre. Une haie arbustive à ronces et saule est présente en limite est du site. Celle-ci est peu diversifiée et discontinue et ne présente pas d'enjeu particulier.			

Observations : -

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.



Caractère humide du sol

Le site étant de faible superficie, sans végétation caractéristique de zone humide et très homogène, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent à l'absence de zone humide selon le critère pédologique. Des traces d'oxydation sont observées à partir 60 cm et s'intensifient à partir de 100 cm. Il s'agit d'un sol de type IIIb, non humide.

L'expertise de 2021 avait conclu à la présence d'une zone humide très dégradée avec un enjeu faible au nord du site.



Traces d'oxydation à 100-120 cm



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
MOYEN	FAIBLE
○ Présence d'une zone humide, critère pédologique	○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores)
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

* **Avis favorable sous condition** : Avis favorable pour la prairie de fauche mais défavorable pour la partie du site classée comme zone humide.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
MOYEN	FAIBLE
○ Présence d'une zone humide, critère pédologique	○ Habitat semi-naturel « Haie champêtre » support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores, oiseaux)
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*** Favorable sous conditions :** Projet favorable sur l'ensemble du site en dehors de la zone identifiée comme zone humide via le critère pédologique.

Nom du site		Commune	Avis sur le projet : FAVORABLE
ID 645		BEGROLLES-EN-MAUGES	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

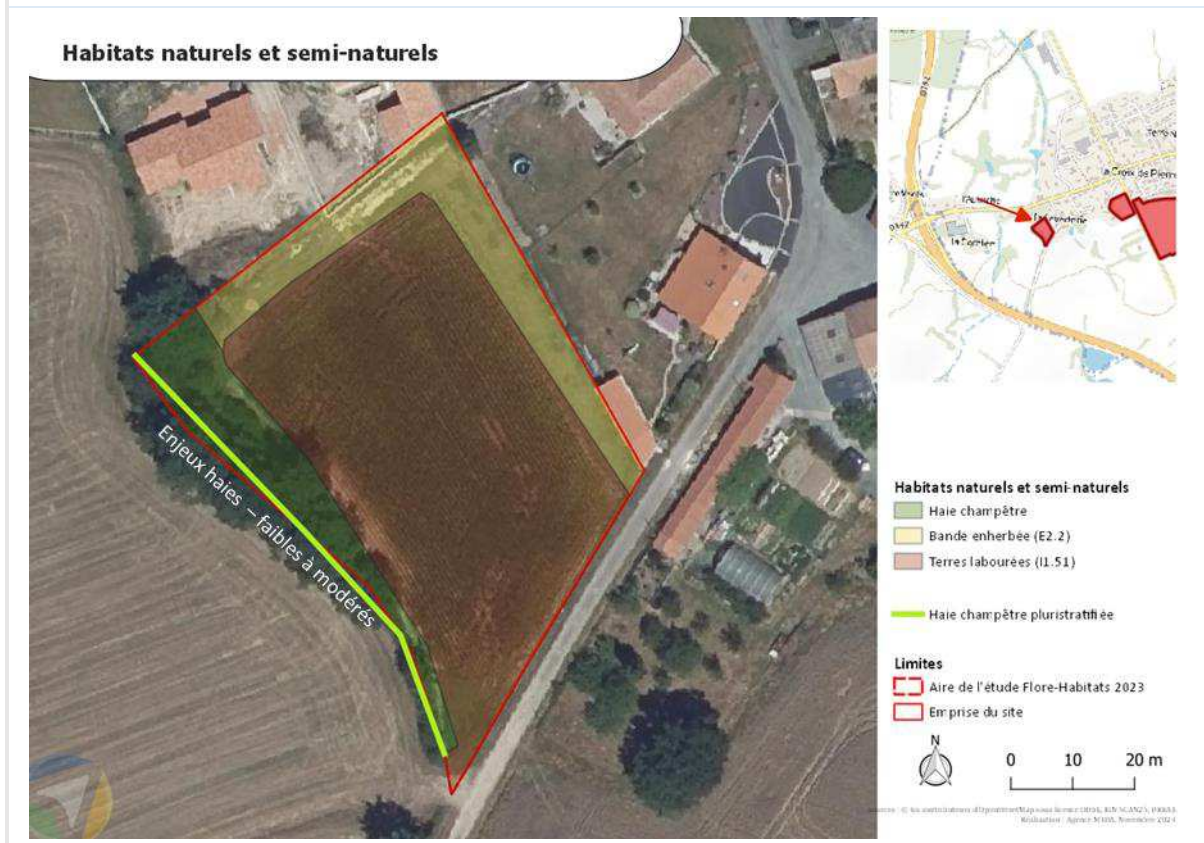
Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Bégrolles-en-Mauges.
Il est intégré au cœur du tissu urbain.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 0,4 ha labourée et en sol nu lors du passage de terrain et définie comme maïsiculture dans le RGP. Les bordures du champ présentent une végétation herbacée prairiale avec de la houlque laineuse, de la renoncule acre et des rumex. Une haie champêtre diversifiée (trène, chêne, ronce, aubépine) et pluristratifiée est présente à l'ouest du site. Cet élément n'est pas relié à un réseau bocager plus large mais est constitué d'arbres de haut jet et d'essences diversifiées ayant un enjeu pour la biodiversité ordinaire.

Observations : -

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Au regard de la faible superficie du site, de son homogénéité et de l'absence d'une végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent à l'absence de zone humide selon le critère pédologique. Des traces d'oxydation sont observées à partir de 50 cm et jusqu'à 100 cm pour les deux sondages les plus à l'ouest du site, il s'agit de sols de type IIIb, non humide. Le dernier sondage, au sud-est, du site présente des traces d'oxydation légère entre 25 et 120 cm de profondeur, c'est un sol non nommé dans la réglementation et non humide.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitat semi-naturel « Haie champêtre » support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores)
Obligations	Recommandations
/	- Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) - Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) - Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous condition *
ID 1605	BEGROLLES-EN-MAUGES		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

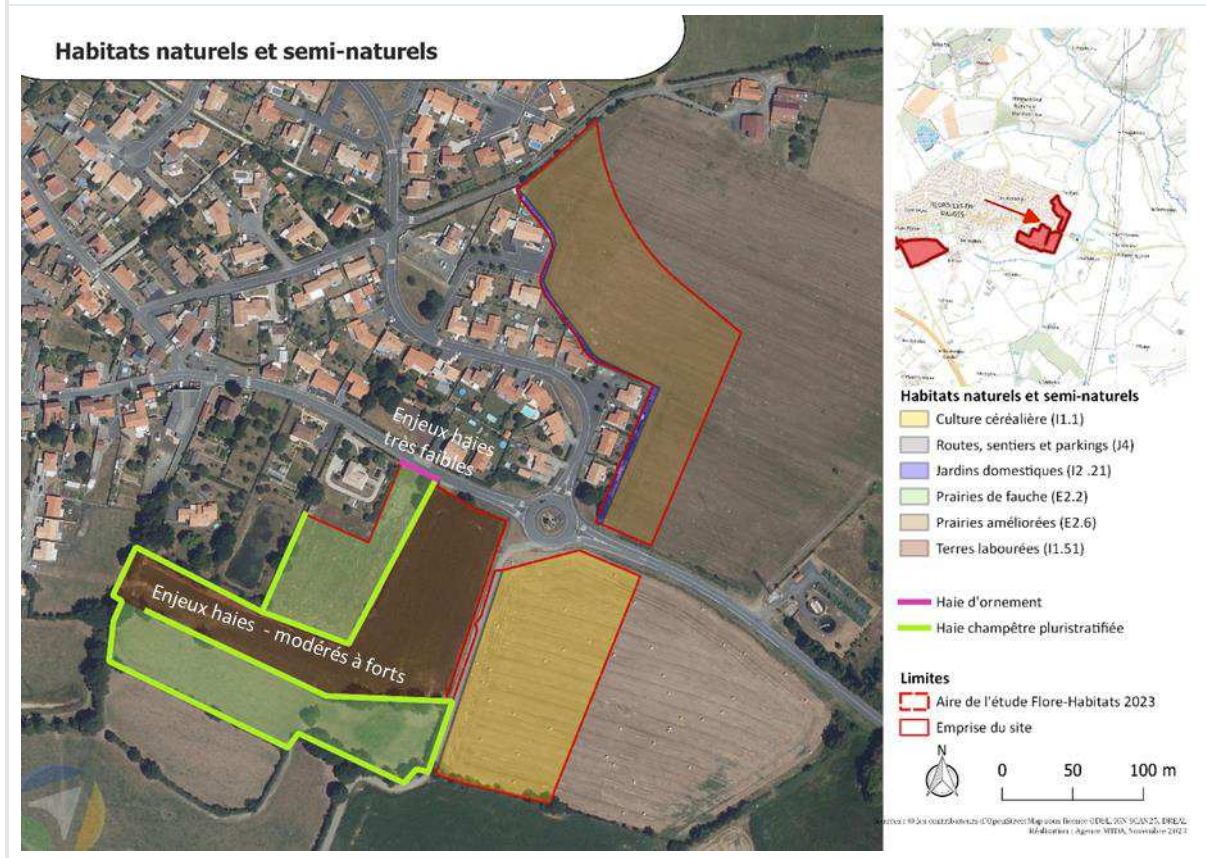
Localisation : Le site est localisé au cœur de la commune de Bégrolles-en-Mauges, de part et d'autre de la D147.

Type de parcelle : Le site de 6,8 ha peut être divisé en cinq secteurs avec : au nord de la D147 une culture de ray-grass, au sud-est une maïsiculture, à l'ouest une prairie définie comme temporaire dans le RPG, au sud-ouest une prairie de fauche, et entre les deux prairies une parcelle agricole labourée et à sol nu lors de la visite de terrain. Ce dernier secteur est noté comme maïsiculture dans le RPG. Les différentes cultures céréalières présentes sur ce site sont des cultures monospécifiques et intensives. Les deux prairies sont délimitées par des haies champêtres pluristratifiées et diversifiées, reliées à une matrice bocagère plus large. Ce sont des éléments favorables à la biodiversité de par leur rôle de corridor écologique, abris et réservoir alimentaire.

Observations : Plusieurs vieux arbres dont certains morts sur pieds sont présents dans la haie délimitant la prairie de fauche nord-ouest de la culture (sol nu) au centre du site. Ces éléments sont favorables à la biodiversité (coléoptère saproxylique, chauves-souris, oiseaux) puisqu'ils servent à la fois d'abris (nombreuses cavités) et de ressource alimentaire (bois mort).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les différentes haies champêtres du site, étant rattachées à d'autres éléments bocagers, peuvent assurer un rôle de corridor de déplacement.





En haut à gauche : terre labourée de la parcelle centrale

En haut à droite : prairie de fauche au sud-ouest du site

En bas à gauche : prairie de fauche au nord-ouest du site

Caractère humide du sol

Des sondages pédologiques ont été réalisés sur l'ensemble du site en dehors de la culture centrale déjà prospectée en 2021.

Une zone humide à enjeu faible est ainsi mise en avant à l'est de la prairie située au sud du site. La zone de 0,084 ha est caractéristique d'un sol de type Vb mais présente des dégradations liées au tassement du sol engendré par le passage répété d'engins agricoles lourds.

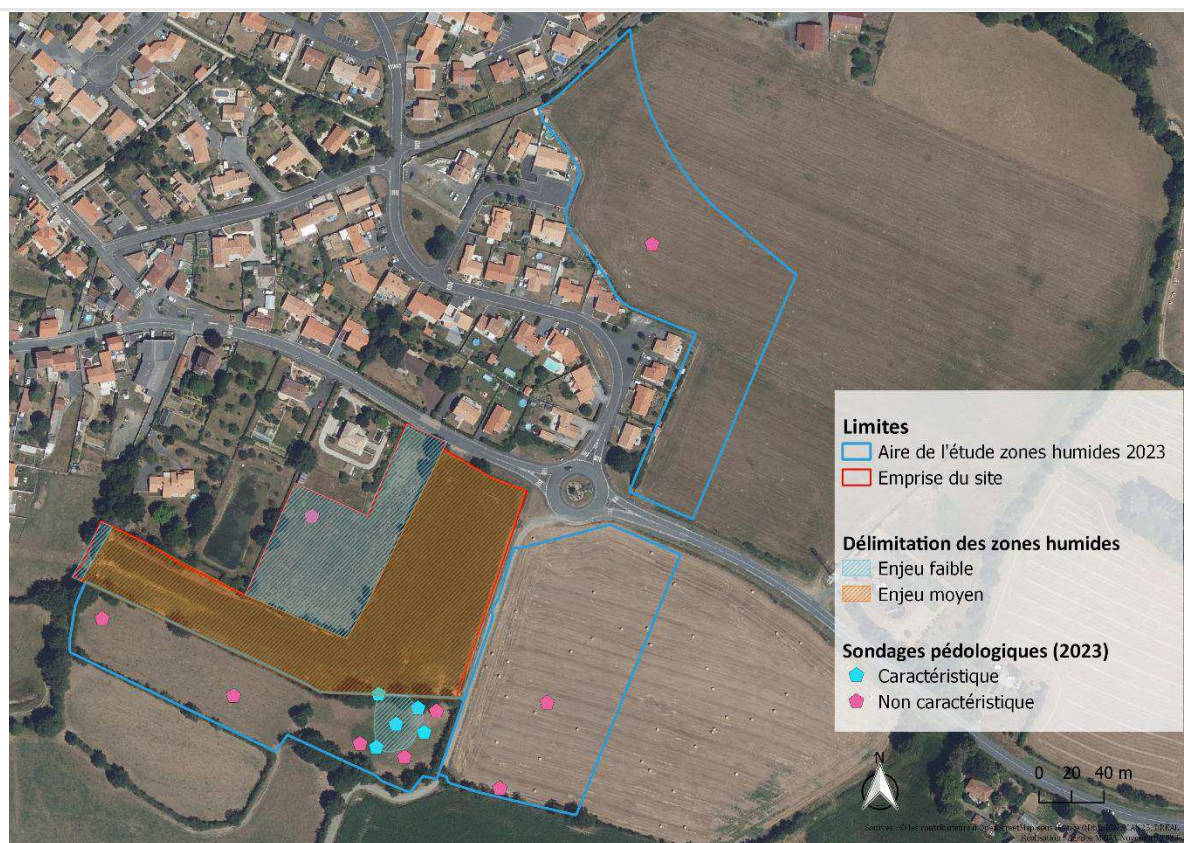
En 2021, toute la parcelle nord était classée comme zone humide à enjeu faible et modéré.



Photos de certains sondages non caractéristiques de zones humides



Photos de certains sondages réalisés sur le sud-ouest de la prairie de fauche / Deuxième image : Traces d'oxydation



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Zone humide, critère pédologique	○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores)
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Maintenir du vieux bois sur pieds et/ou au sol ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)

*** Favorable sous conditions :** Projet favorable sur l'ensemble du site en dehors des zones identifiées comme zones humides via le critère pédologique.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Cernusson

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrains naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTD A pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

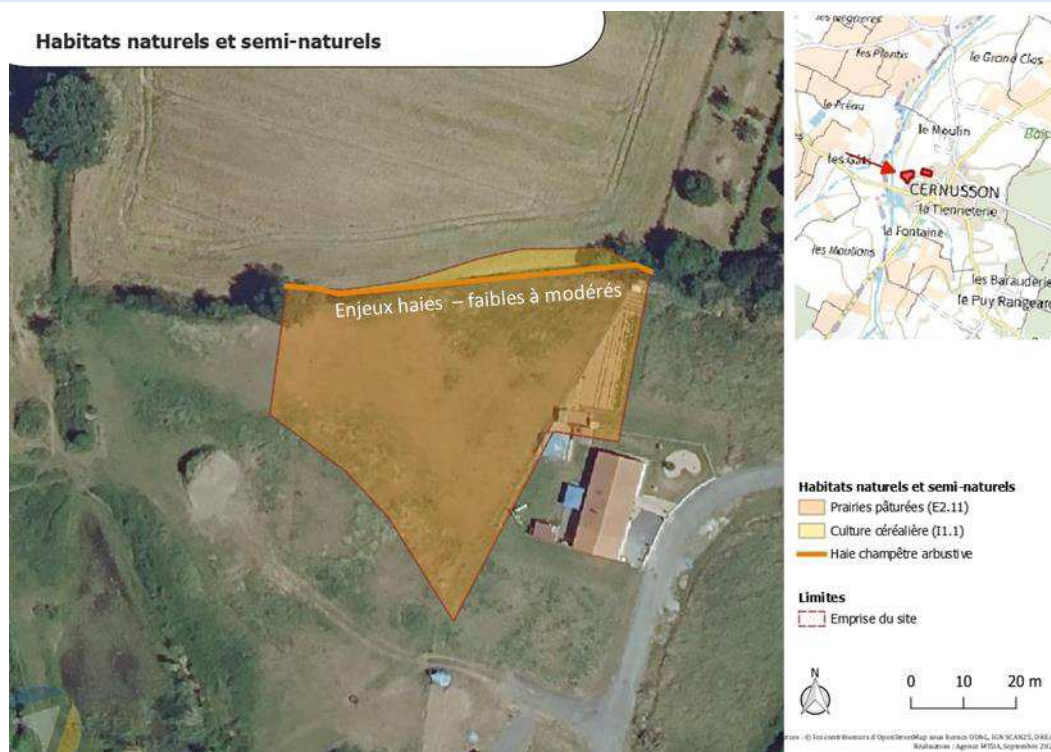
ID 42	3
-------------	---

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 42	CERNUSSON		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-
Caractéristiques générales du site			
Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Cernusson, au nord de la D169. Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 0,29 ha. Observations : La parcelle est scindée en deux avec une petite partie au nord cultivée (blé) séparée de la partie sud par une haie champêtre arbustive. La partie sud (majoritaire) est une prairie pâturée à orge,			

achillée et mauve.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

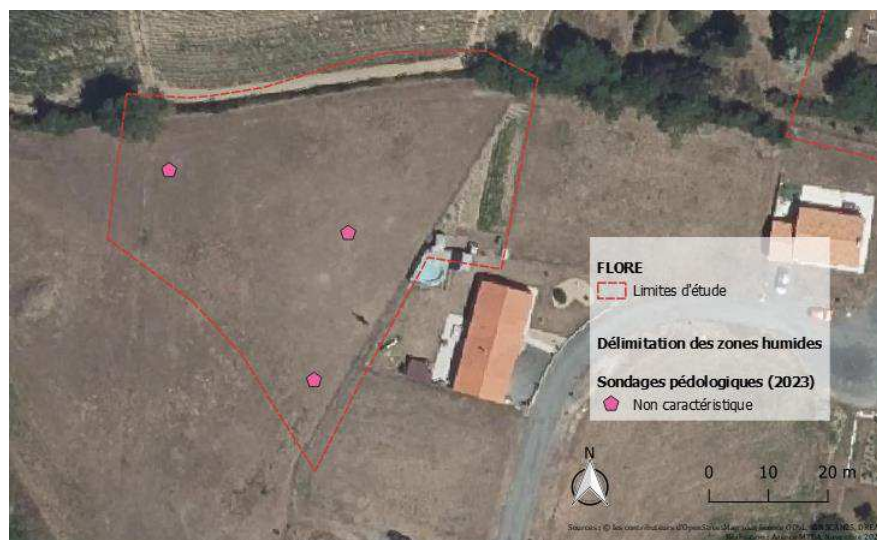
Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site, de son homogénéité et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

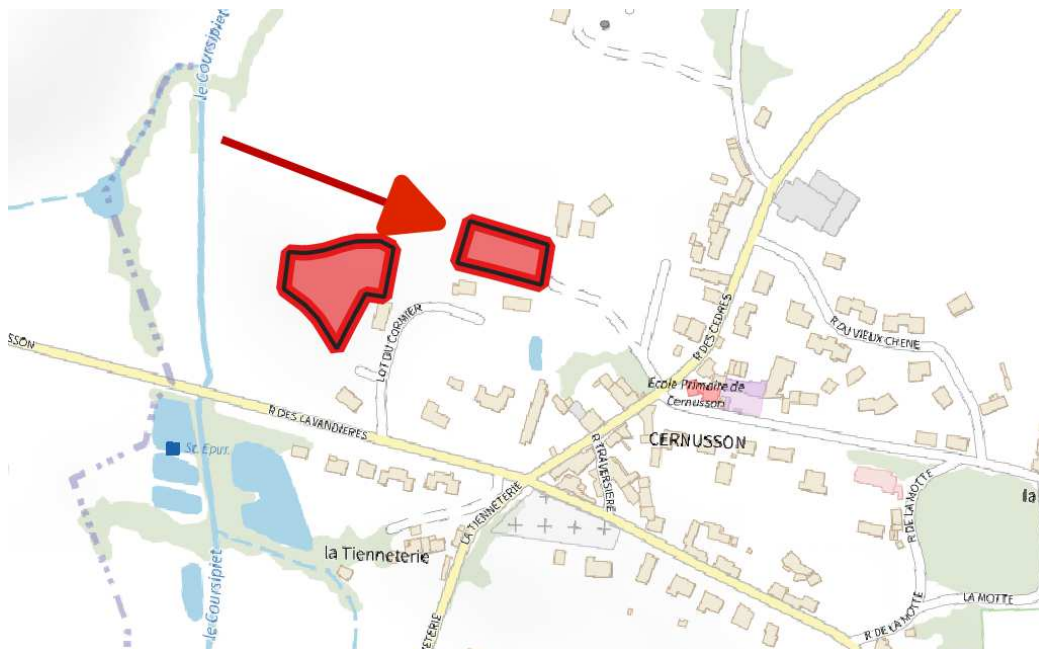
Le sol est superficiel et caillouteux et les sondages n'ont pas pu être réalisés en profondeur. Aucune trace d'hydromorphie n'est observée dans les carottes réalisées à 60 cm de profondeur. Ces trois sondages n'indiquent pas la présence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « paire de fauche »
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Le site 43, de 0,15 ha, n'a pas fait l'objet d'une visite de terrain. En effet ce dernier (un jardin domestique) n'était pas accessible en raison de grillages hauts et fermés ainsi que de haies denses tout autour du site et l'absence de propriétaire pour nous ouvrir.



Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Chanteloup-les-Bois

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrains naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTD A en juin 2023.

Table des matières

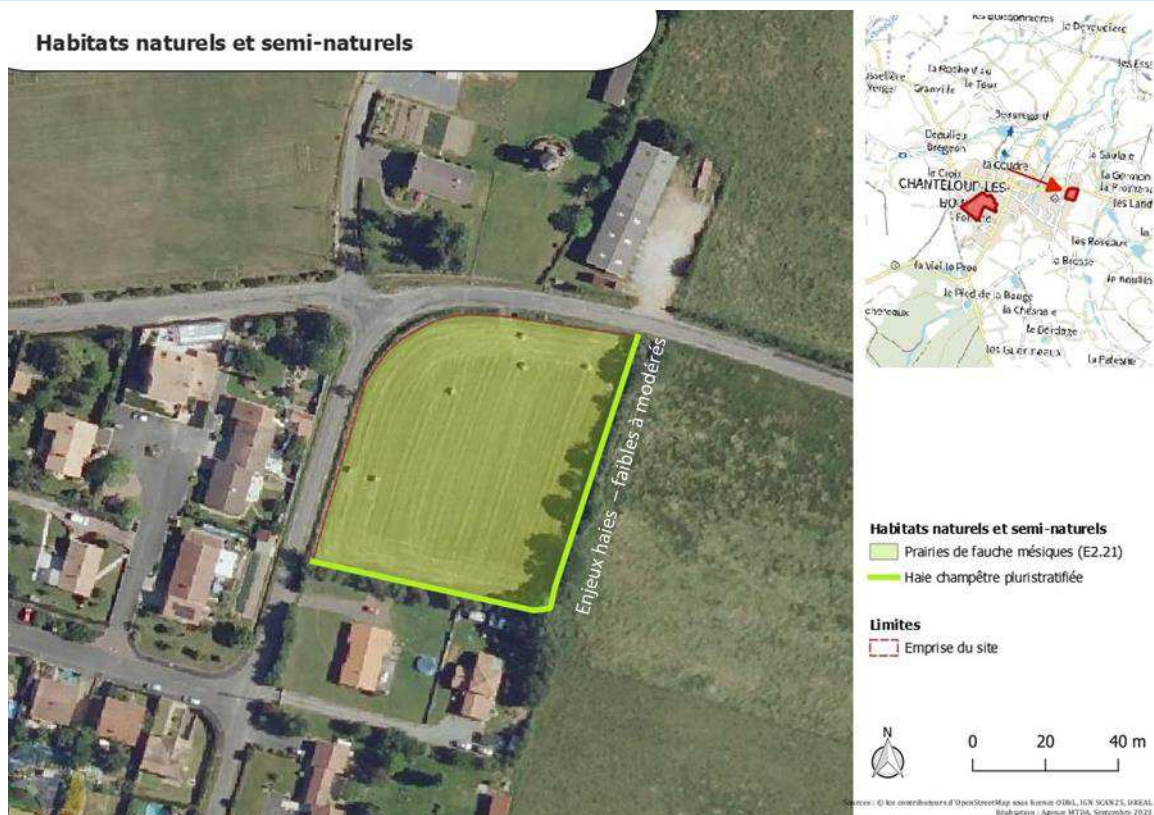
ID 2241	3
---------------	---

Nom du site		Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*
ID 2241		CHANTELOUP-LES-BOIS		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR	
-	-	-	-	
Caractéristiques générales du site				
Localisation : Le site est localisé sur la commune de Chanteloup-les-Bois, à l’est du village, le long de la D158. Type de parcelle : Il s’agit d’une prairie de fauche de 0,5 ha, définie comme prairie permanente dans le RPG. Observations : La parcelle est délimitée au sud et à l’est par une haie champêtre pluristratifiée à prunelliers et aubépines. C’est un lieu de refuge et d’alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).				

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Le site est adjacent à un espace de bocage identifié comme réservoir de biodiversité dans la TVB. Les haies qui y sont observées sont recensées dans l'inventaire des haies réalisés à l'échelle de la commune.

Habitats naturels et semi-naturels



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

NUL

ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES

FAIBLE

/	○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « pairie de fauche », « haie champêtre »
Obligations	Recommandations
/	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*** Avis favorable sous condition : Malgré l'absence d'enjeu fort, l'avis environnemental sur ce projet est modéré. En effet, il n'y a pas eu d'inventaire zones humides sur ce site.**

Élaboration du PLUi-H de Cholet

Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides
Commune de Cholet

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 321	4
ID 648	7
ID 46	10
ID 47	12
ID 655	15
ID 647	17
ID 654	19
ID 656	22
ID 48	24

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*
ID 321	CHOLET		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sud-est de la commune de Cholet, au sud de la rue Henri Hure.

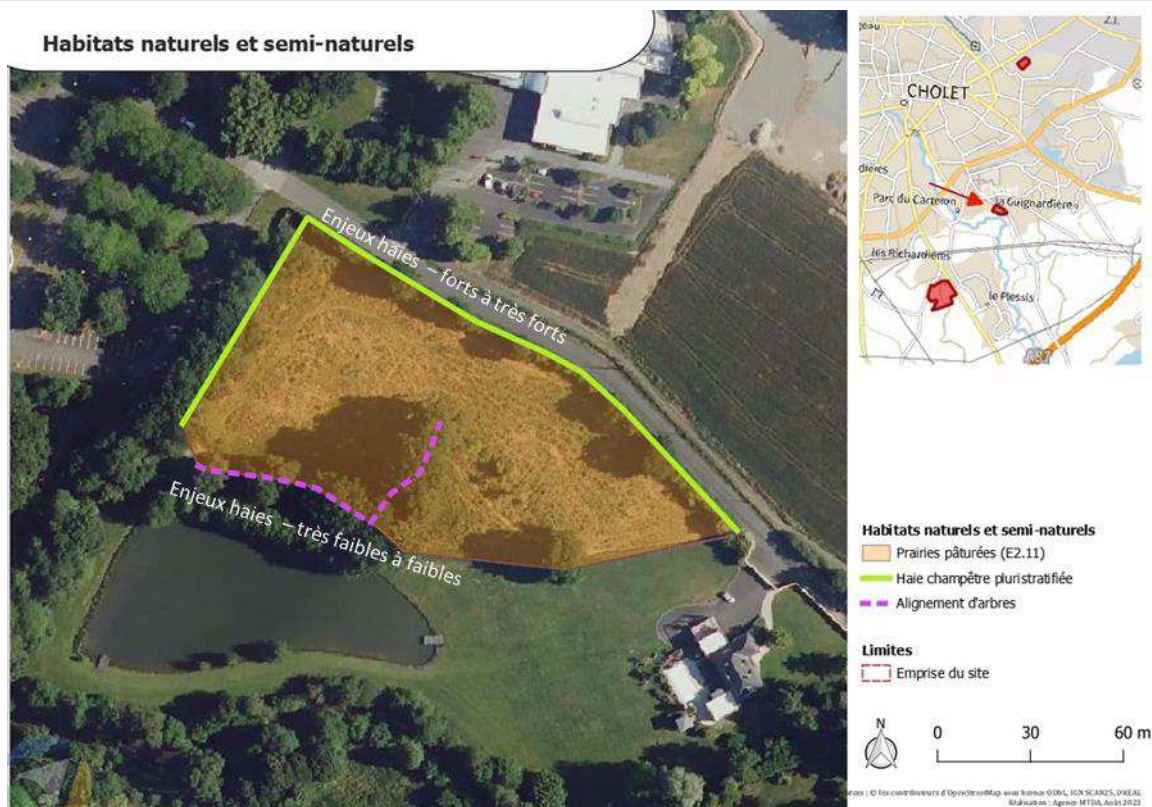
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle de 1,06 ha.

Observations : La parcelle présente une végétation prairiale riche en plantes à fleurs mellifères (chardons, marguerite, apiacées, etc.). Elle est pâturée par des chevaux. Des haies champêtres pluristratifiées bordent la parcelle à l'ouest et au nord. Ce sont des lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi des corridors de déplacement (chauves-souris, etc.). On note également des alignements d'arbres au sud et plusieurs arbres isolés d'âge avancé. Ces arbres sont des éléments intéressants pour la biodiversité puisqu'ils offrent une diversité de micro-habitats (cavités, excroissances, etc.) dans lesquels se logent de nombreuses espèces animales (oiseaux notamment). De par leur ancienneté et leur taille, ils peuvent aussi avoir un enjeu patrimonial et paysager.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les éléments boisés de la parcelle (haies champêtres et alignement d'arbres) sont connectés à un corridor écologique de la TVB situé à 70 m au sud du site.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Au regard de la diversité de faciès de végétation sur le site et de sa proximité à un étang, sept sondages pédologiques ont été réalisés.

Malgré un engorgement en eau connu des propriétaires et constaté lors du passage de terrain (notamment aux abords de l'étang), le sol ne présente pas de traces d'hydromorphies caractéristiques d'un sol de zones humides.



Zoom sur un sondage pédologique

Les sondages concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.

Des inventaires antérieurs avaient permis d'identifier une zone humide au sud de la parcelle.



ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
MODERE	MODERE
○ Proximité à un étang	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie pâturée, haie champêtre ○ Élément favorable à la biodiversité : vieux arbres ○ Corridor de déplacement : éléments arborés
Obligations	Recommandations
▪ Dossier loi sur l'eau possible selon le projet	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*** Avis favorable sous condition :** Malgré l'absence d'enjeu fort, l'avis environnemental sur ce projet est modéré, avec la présence d'enjeu de corridor de déplacement sur les éléments arborés et l'intérêt écologique de ces éléments, nombreux sur le site. De plus, la proximité à un habitat aquatique sera à prendre en compte dans le cadre de travaux (impacts indirects).

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*
ID 648	CHOLET		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

L'accès à ce site n'était pas intégralement possible en raison de la présence d'un troupeau de vaches protégeant leur territoire sur une partie des prairies et de barbelés autour de la culture.

Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de Cholet, le long de la N249, à côté d'une grande surface.

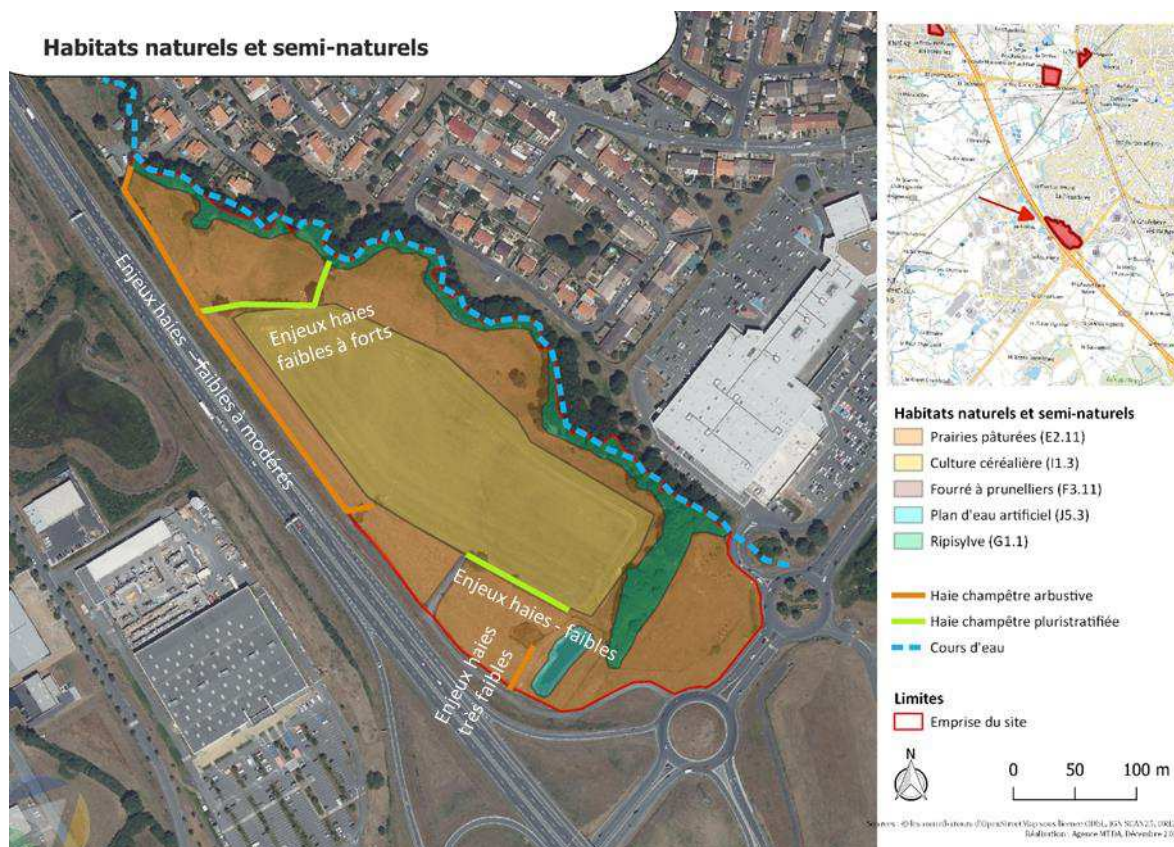
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 9,59 ha dont le centre est défini comme culture d'orge et le reste des parcelles comme prairies permanentes dans le RPG (pâturage bovins).

Observations : On note la présence d'un point d'eau artificiel au sud-ouest du site. Aucune zone humide fonctionnelle n'y est associée. Plusieurs éléments boisés sont retrouvés sur le site tels que des bosquets, haies et la ripisylve du ruisseau de Bodin passant au nord-est du site. La ripisylve est un élément boisé important d'un point de vue environnementale puisqu'en plus d'offrir un abris et un espace de déplacement pour la faune sauvage, elle favorise le maintien d'un bon état écologique du cours d'eau via la stabilisation des berges, la régulation de la température de l'eau (ombrage) et sa protection contre les pollutions.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : La ripisylve au nord-est du site peut être considérée comme un corridor écologique pour la sous trame forestière. Y passe un cours d'eau, corridor écologique de la sous trame aquatique.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Compte tenu de la difficulté d'accès à une grande partie du site, seuls 4 sondages ont été réalisés : deux au nord du site à proximité de la ripisylve dans une zone de prairie pâturée et deux au sud-ouest du site non loin du point d'eau et de la culture céréalière.

Le sol au sud-ouest du site est superficiel et caillouteux et ne montre aucune trace d'hydromorphie. Le sol au nord du site est plus profond mais n'est pas non plus caractéristique de zone humide avec aucune trace observée.



Zoom sur un sondage pédologique

Les sondages concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FORT
○ Proximité à un cours d'eau	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie pâturée, haie champêtre ○ Élément favorable à la biodiversité : ripisylve ○ Corridors de déplacement : ripisylve ; cours d'eau
Obligations	Recommandations
▪ Dossier loi sur l'eau possible selon le projet	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, ripisylve) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*** Avis favorable sous condition : Un avis défavorable est donné pour tout projet au nord-est du site, secteur concerné par le passage d'un cours d'eau et de sa ripisylve, des éléments de corridors de déplacement sensibles et de grand intérêt pour la biodiversité. Le reste du site fait l'objet d'un avis favorable**

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*
ID 46	CHOLET		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de Cholet, accolé au bois de Lavau.

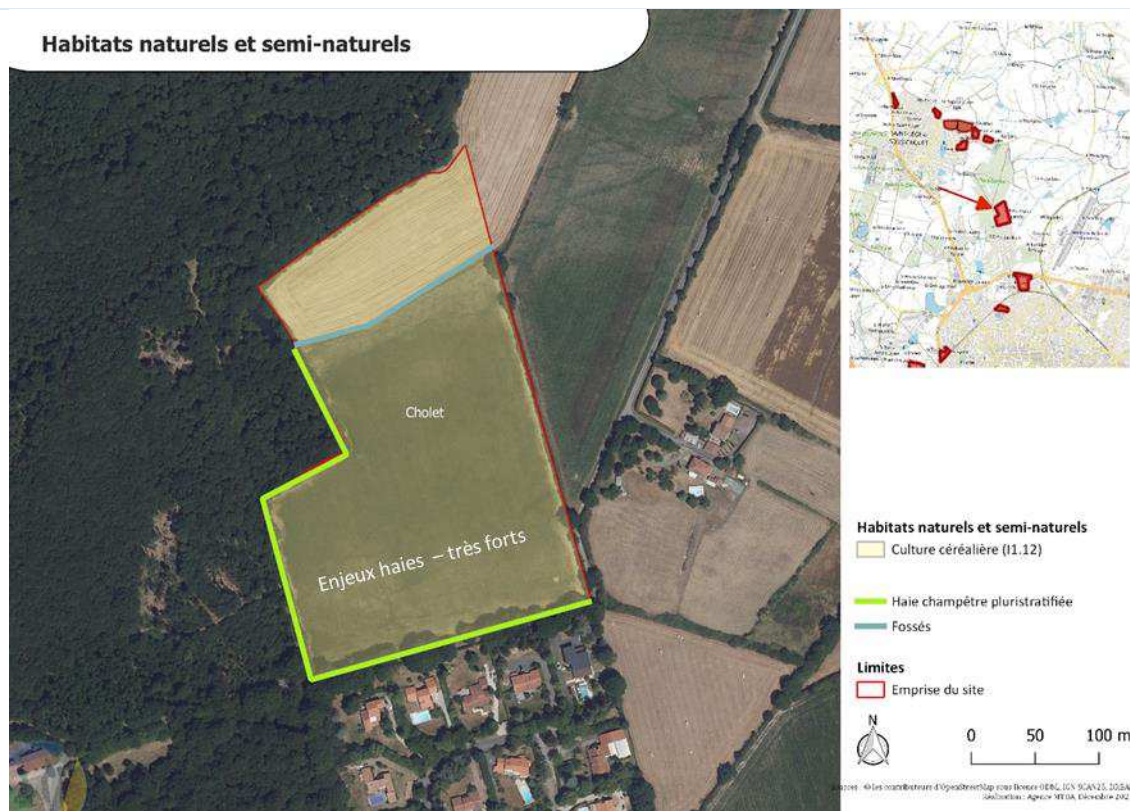
Type de parcelle : Il s'agit de deux parcelles agricoles dédiées à la culture céréalière formant un ensemble de 6,63 ha.

Observations : Le sud, l'ouest et le nord du site est bordé par une haie champêtre pluristratifiée séparée du bois de Lavau par un chemin. Ces dernières sont composées de chênes, d'aubépines, de frênes et de prunelliers. Ces haies sont des lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). La présence de nombreux oiseaux a été notée dans ces espaces.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les haies pluristratifiées du site sont connectées au réservoir de biodiversité du bois de Lavau.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	MOYEN
/	○ Haie champêtre pluristratifiée connectée à un réservoir de biodiversité (sous trame forestière)
Obligations	Recommandations
/	▪ Maintenir les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

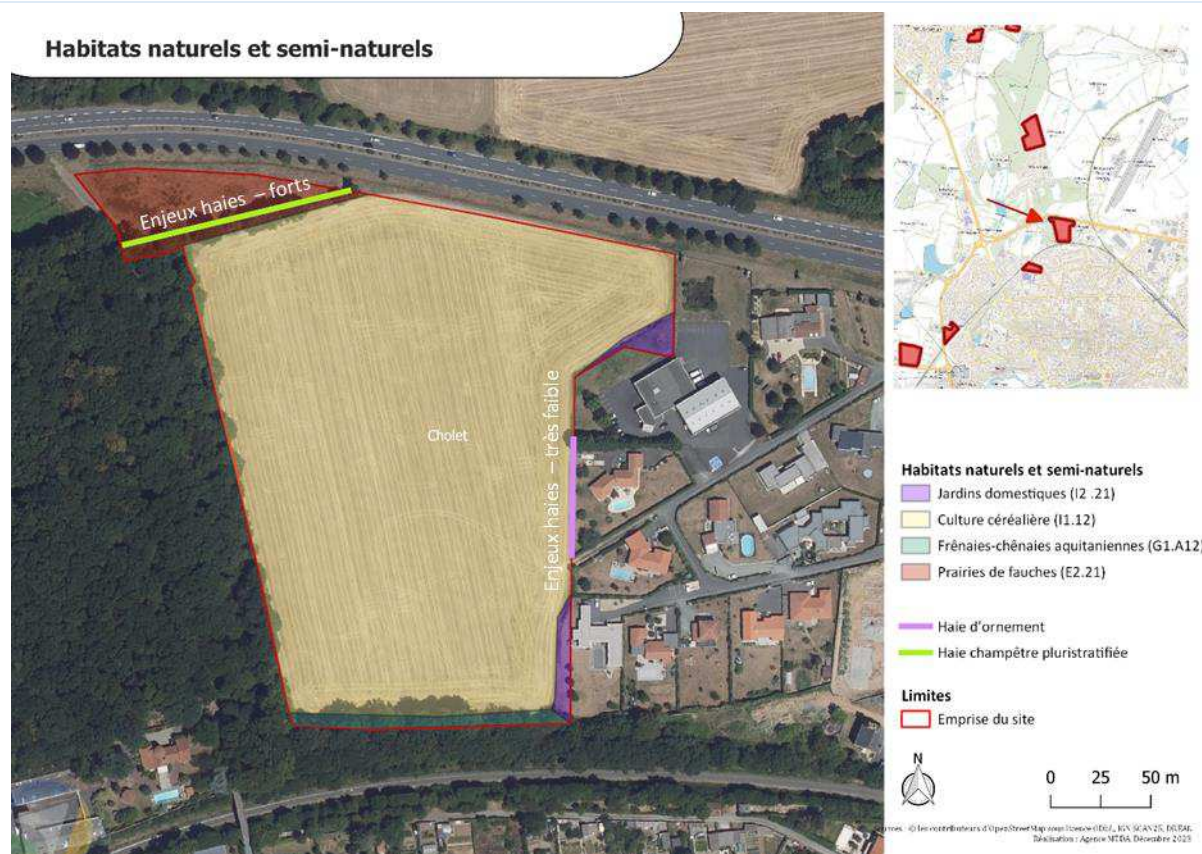
***Avis favorable sous condition** : maintenir les haies champêtres stratifiées formant des corridors de déplacement.

Nom du site		Commune		<i>Avis sur le projet :</i> FAVORABLE sous condition*
ID 47		CHOLET		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR	
-	-	-	-	

Localisation : Le site est localisé au nord de Cholet, sur la D13.

Observations : Une lisière de forêt est présente au sud de la parcelle et est constituée principalement de Chênes dans sa strate arborescente, et de fougères aigles, prunelliers et sureaux dans sa strate arbustive. Une haie champêtre pluristratifiée est présente au nord de la zone, et est composée d'aubépines, de chênes, peupliers trembles et de lierres. Ces haies sont des lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). De nombreux oiseaux y ont été observés. Enfin, une prairie composée de Dactyle aggloméré et d'Houlque laineuse est présente au nord de la parcelle.

Validation et précisions des trames écologiques : Les haies champêtres pluristratifiées sont connectées à un boisement non reconnu dans la TVB.





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide au nord-ouest du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Présence d'une zone humide, critère pédologique	○ Haie champêtre pluristratifiée intégrée à une forêt
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation	• Maintenir si possible la haie champêtre à enjeu corridor écologique ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

* **Favorable sous conditions :** Projet favorable sur l'ensemble du site en dehors de la zone identifiée comme zone humide

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 655	CHOLET		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé sur la commune de Cholet, derrière le lycée public Fernand Renaudeau et la voie ferrée. La parcelle est intégrée à la matrice urbaine.

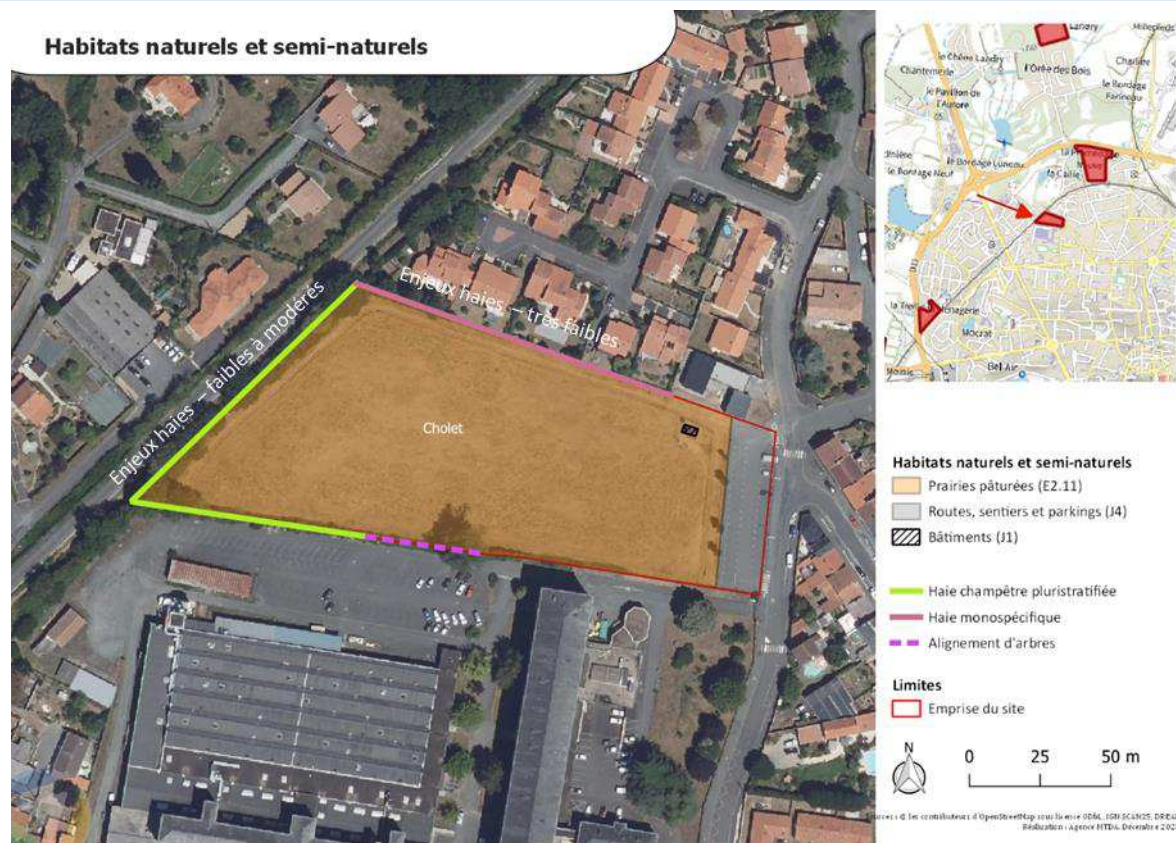
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle prairiale de 1,43 ha utilisée comme pâture pour des animaux (chevaux) en éco-pâturage.

Observations : L'ouest et le sud du site sont bordés de haies champêtres diversifiées mais déconnectées de toute matrice bocagère. La haie à l'ouest présente toutefois un intérêt pour la biodiversité. En effet, étant pluristratifiée, c'est un lieu de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, insectes, petits mammifères, reptiles).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site, de son homogénéité et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous deux à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.

Zoom sur un sondage pédologique



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « pairie pâturée » et « haie champêtre pluristratifiée »
Obligations	Recommandations
/	■ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ■ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ■ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 647	CHOLET		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Cholet, le long de la D753 à côté d'une grande surface.

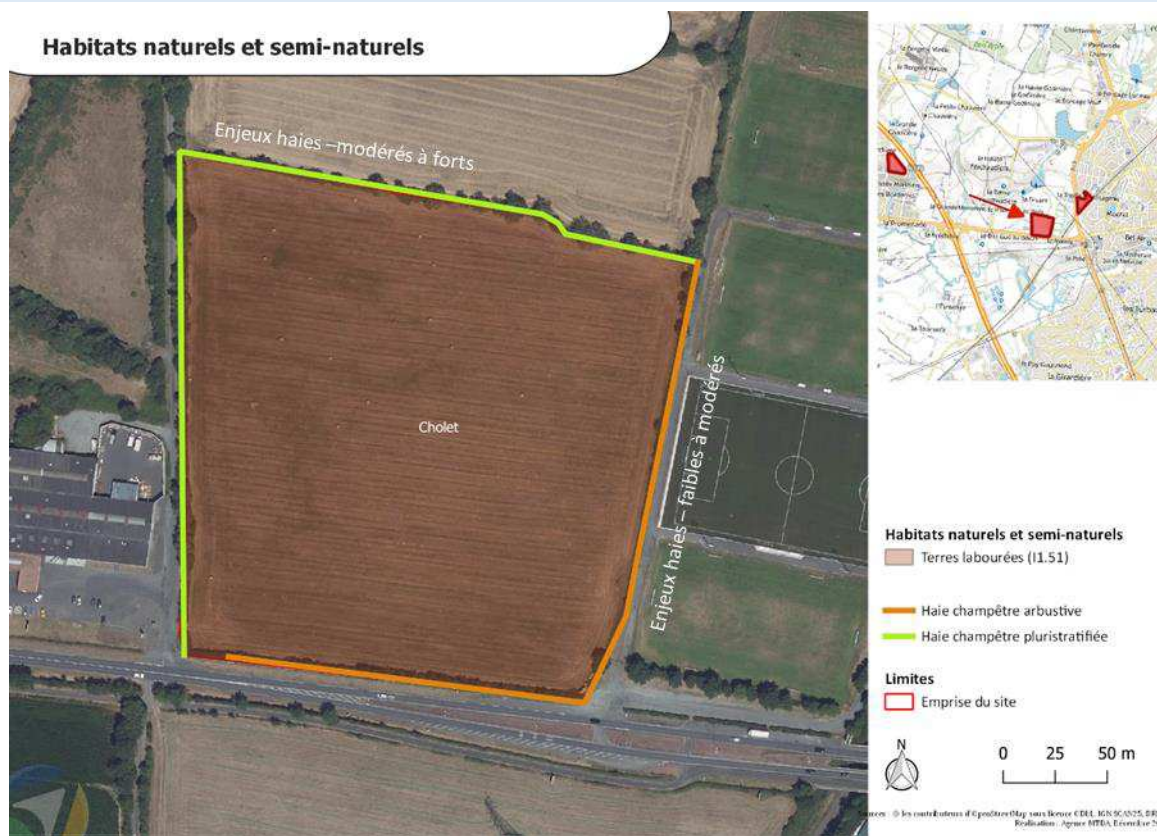
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 5,27 ha qui d'après le RPG serait utilisée en mélange de légumineuses fourragères prépondérantes et de céréales et/ou d'oléagineux (MLC). La parcelle était labourée avec un sol nu lors de notre passage.

Observations : Le site est encadré de haies champêtres, arbustives au sud et à l'est (prunelliers, ronces, troènes) et pluristratifiées à l'ouest et au nord (chênes, frênes, aubépines, etc.). Ces dernières ont un rôle important pour la biodiversité. En effet, ce sont des lieux de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, insectes, petits mammifères, reptiles).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les haies champêtres pluristratifiées sont intégrées à un réseau bocager formant un corridor écologique pour la faune et la flore sauvage. Ce corridor est identifié dans l'étude Biotope 2018. La haie ouest est identifiée dans les cartographies des haies du territoire.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « haie champêtre pluristratifiée »
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 654	CHOLET		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Cholet, le long de la D13.

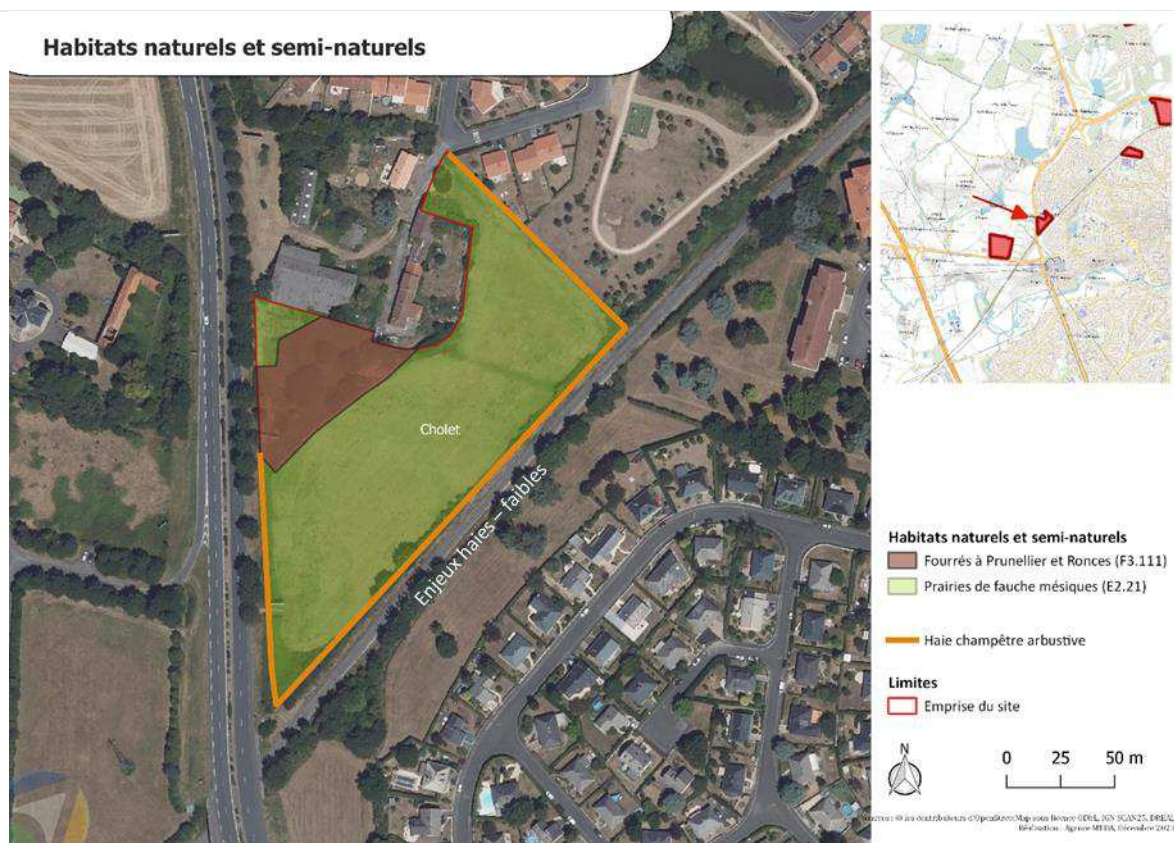
Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 1,82 ha, définie comme prairie permanente dans le RPG.

Observations : La végétation herbacée est dominée par le plantain et le dactyle. Le site est encadré de haies champêtres arbustives (prunelliers, ronces, érables), des éléments intéressants pour la biodiversité puisque lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi corridors de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site, de son homogénéité et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie de fauche » ; « haie champêtre pluristratifiée »
Obligations	Recommandations
/	- Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) - Préserver les éléments arborés naturels (haies) - Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label

	BiodiverCity)
--	---------------

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 656	CHOLET		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au cœur de la commune de Cholet, dans le tissu urbain.

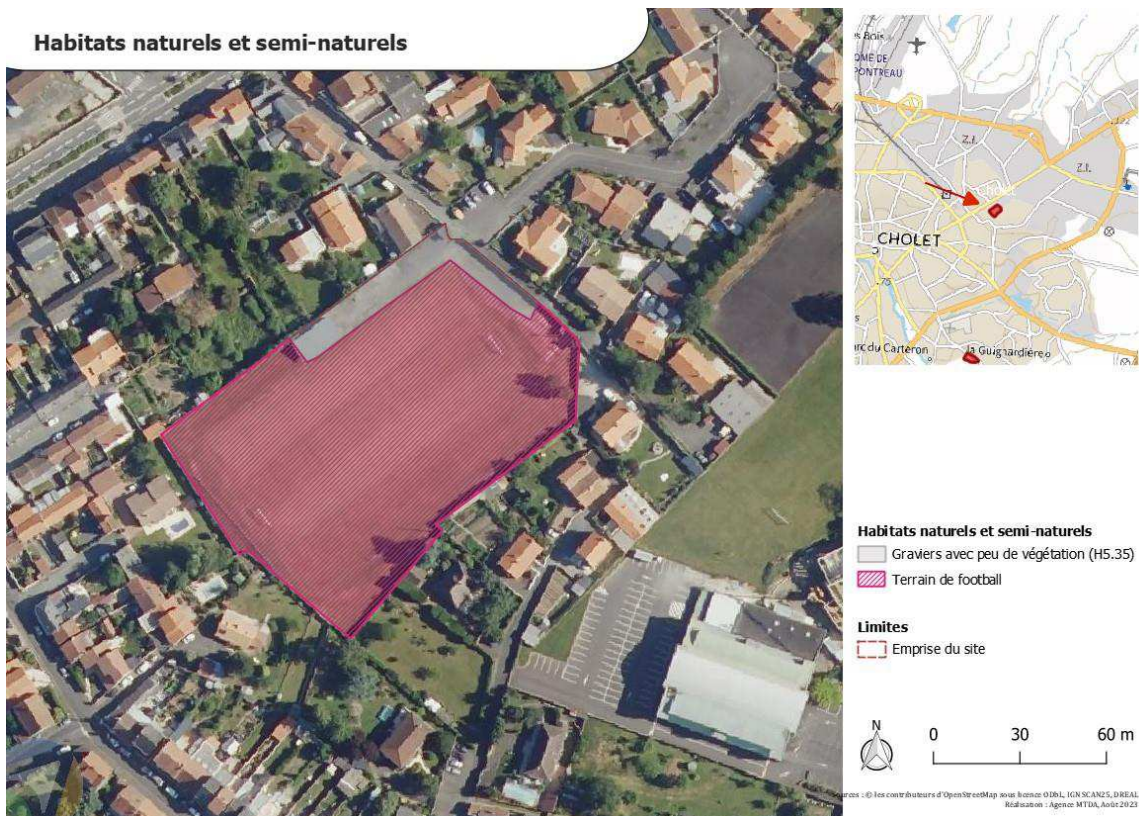
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle de 1,09 ha connue comme étant le stade Henri Jousse.

Observations : La végétation herbacée est très rase. Il s'agit d'un terrain de football avec les installations associées.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site, de son homogénéité et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Zoom sur un sondage pédologique



ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	NUL
/	/
Obligations	Recommandations
/	- Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) - Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous condition*
ID 48	CHOLET		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de Cholet, le long de la D258.

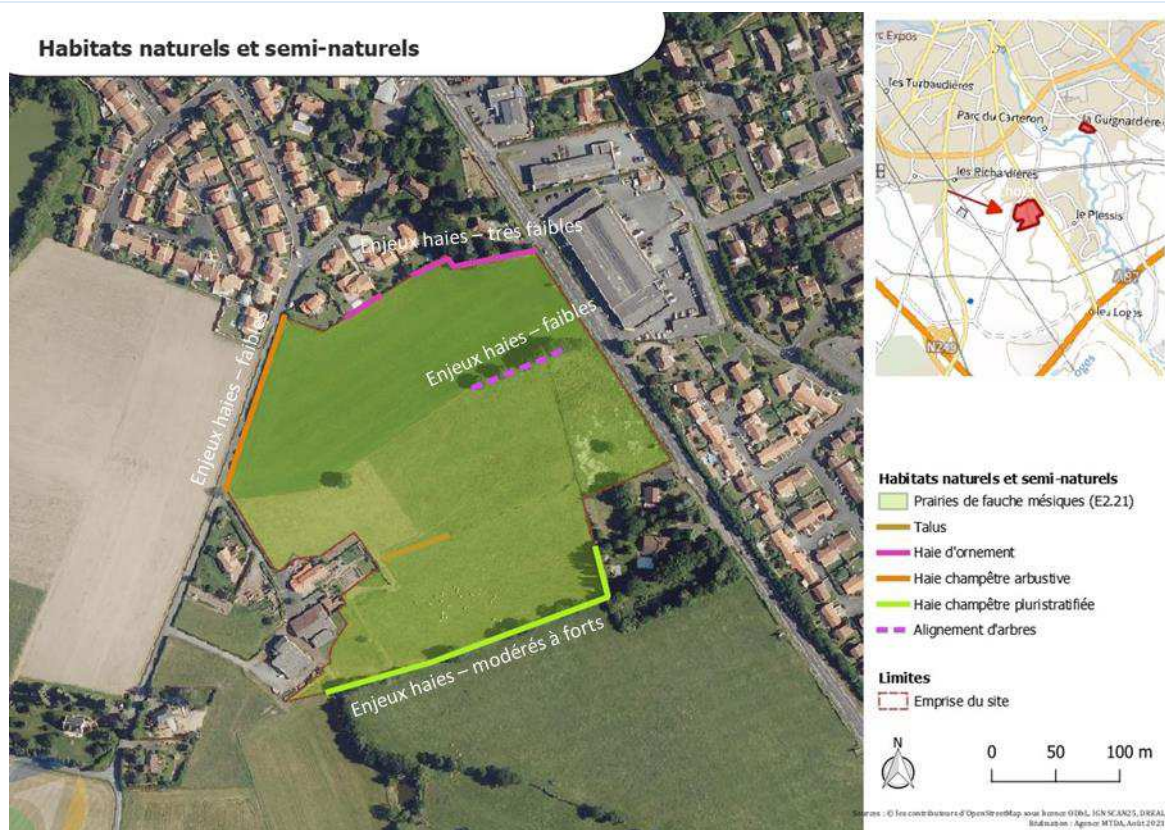
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 7,34 ha dont le nord est défini comme prairie temporaire dans le RPG, tandis que le sud est déclaré comme prairie permanente.

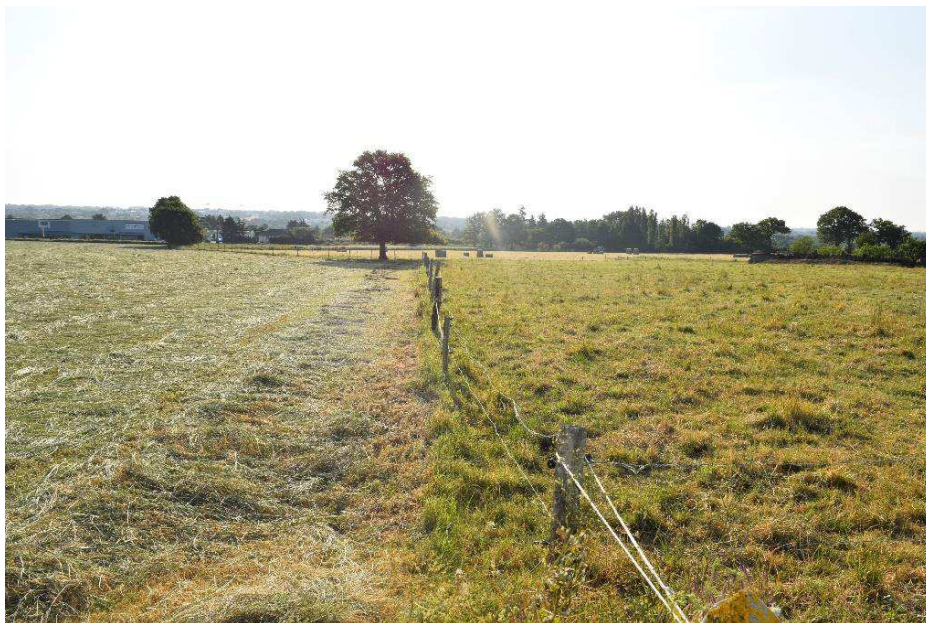
Observations : Les parcelles sont fauchées lors du passage de terrain, hormis la parcelle au sud-est dont la végétation est diversifiée avec de nombreuses plantes mellifères. Plusieurs éléments arborés sont présents au sein du site dont une haie champêtre pluristratifiée au sud de celui-ci mais peu dense, présentant donc un enjeu faible. On note aussi un alignement d'arbres au milieu du site.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide très dégradée à enjeu faible au centre-est du site.



ENJEUX RÉGLEMENTAIRES		ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES	
MODERE		FAIBLE	
○ Présence d'une zone humide, critère pédologique		○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche, haie champêtre	
Obligations		Recommandations	
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation		▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction	

	des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)
--	---

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Cléré-sur-Layon

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTD A pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées ([dossier CNPN](#)) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage ([évaluation d'incidence au titre de Natura 2000](#)) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau ([dossier loi sur l'eau](#)) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 45	CLERE SUR LAYON		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé dans la commune de Cléré sur Layon, sur la D54.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 0,3 ha.

Observations : Le sud-ouest du site est bordé par une haie arbustive champêtre discontinue composée de saules, ronces et chèvrefeuilles. Au nord-ouest du site, la prairie de fauche est bordée par un jardin domestique avec une haie d'ornement monospécifique. Une ligne électrique passe sur le site ce qui nécessite un entretien régulier de la prairie.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	NUL
/	/
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de la Plaine

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 26	4
ID 27	7
ID 28	9
ID 29	12

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : DEFAVORABLE
ID 26	LA PLAINE		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'est de la commune de la Plaine, au sud de la D960.

Type de parcelle : Il s'agit de deux prairies de fauches et une prairie pâturée.

Observations : Le site contient plusieurs haies champêtres pluristratifiées composées d'Aubépines, chênes, ronciers et rosiers. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). Des vieux chênes sont présents dans ces haies. Ce sont des éléments intéressants pour la biodiversité puisque de nombreuses espèces sont inféodées à ce type d'habitat, notamment des espèces patrimoniales de coléoptères saproxyliques. La prairie pâturée est composée de Flouve odorante, de Liondents, de centaurées et de Marguerites. Beaucoup de papillons et odonates y ont été observés.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les éléments boisés formant des haies champêtres plus ou moins denses sont connectés à un réseau bocager.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractéristiques zones humides

Les inventaires de 2021 ont permis d'identifier une zone humide sur l'ensemble du site dont l'enjeu est modéré sur toute la moitié sud.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FORT
○ Présence de zones humides (inventaires 2021)	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « Prairie de fauche » ○ Élément favorable à la biodiversité (avifaune, insectes) : vieux arbres ○ Corridor de déplacement : Haie champêtre pluristratifiée intégrée à un réseau bocager
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction des zones humides / obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement ▪ Conserver les ronciers ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter)

Avis défavorable : L'ensemble du site est concerné par des zones humides ce qui induit un avis défavorable.

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : DEFAVORABLE
ID 27	LA PLAINE		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de la Plaine.

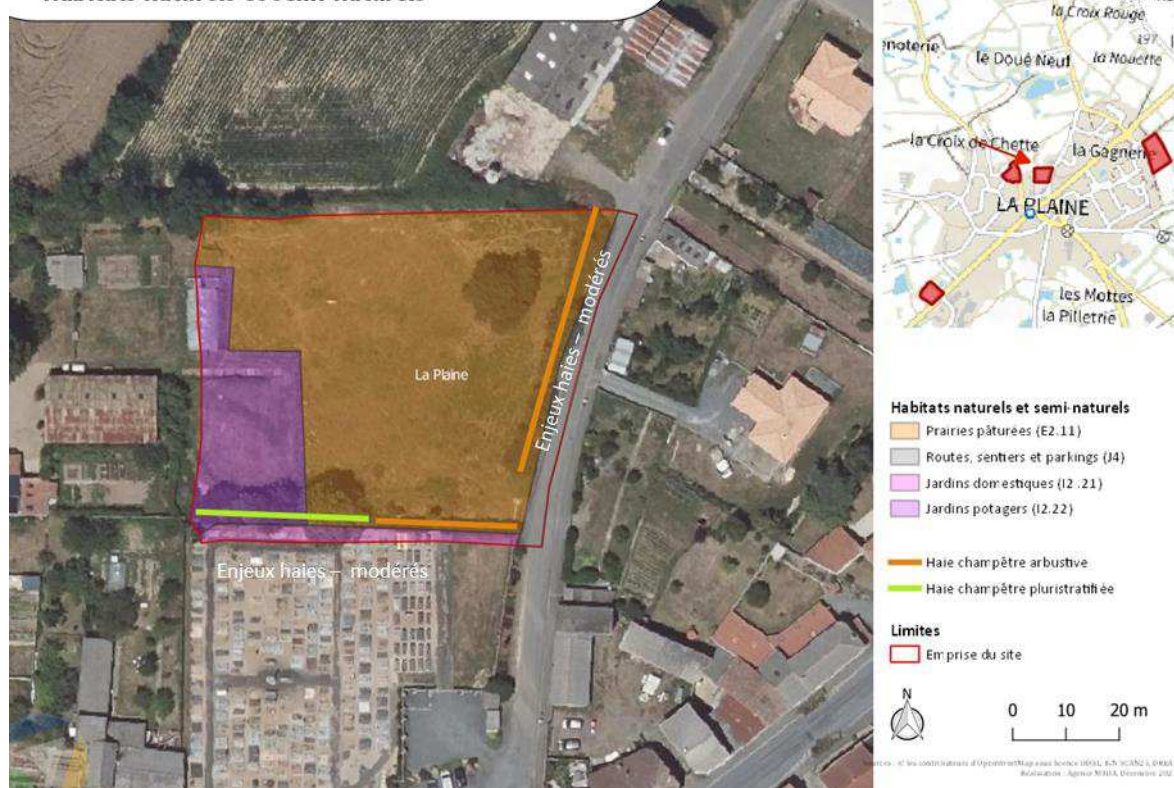
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle de 0,44 ha composée d'une prairie pâturée par un cheval et d'un jardin potager.

Observations : Le site est bordé à l'est et au sud-est par des haies champêtres arbustives composés d'érables, de cornouillers et d'ormes. Dans la haie du sud-est, un arbre mort sur pied de taille conséquente a été noté. Ce type d'élément est intéressant pour la biodiversité puisque de nombreuses espèces sont inféodées à ce type d'habitat, notamment des espèces patrimoniales de coléoptères saproxyliques. Enfin, le site est bordé au sud-ouest par une haie champêtre pluristratifiée qui représente un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacements (chauves-souris, etc.). La prairie pâturée est composée principalement de trèfles, dactyles agglomérés et de renoncules.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les éléments boisés formant des haies champêtres plus ou moins denses ne sont pas connectées à un réseau bocager.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractéristiques zones humides

Les inventaires de 2021 ont permis d'identifier une zone humide, d'enjeu faible, sur l'ensemble du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Présence de zones humides (inventaires 2021)	○ Élément favorable à la biodiversité (coléoptères saproxyliques) : arbres morts
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction des zones humides / obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Maintenir du vieux bois sur pieds et/ou au sol ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)

Avis défavorable : L'ensemble du site est concerné par des zones humides ce qui induit un avis défavorable.

Nom du site		Commune		Avis sur le projet : DEFAVORABLE
ID 28		LA PLAINE		
Natura 2000	ZNIEFF I		ZNIEFF II	PNR
-	-		-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de la Plaine, à l'ouest de la D158.

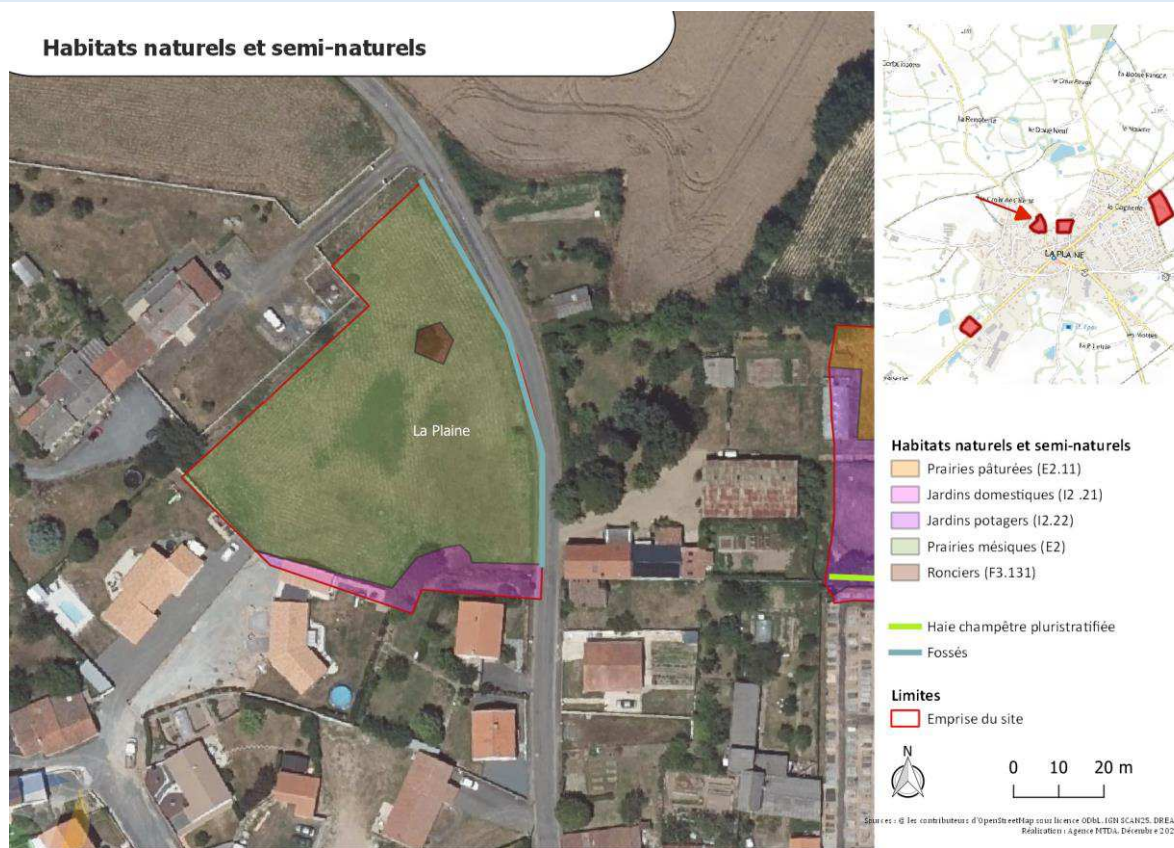
Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie mésique de 0,43 h.

Observations : Des ronciers sont présents au sein de la prairie. Ces habitats naturels sont de faible superficie mais ont un intérêt fort pour la biodiversité. En effet, les ronciers sont un habitat, un refuge, et un réservoir alimentaire de choix pour de nombreuses espèces animales (et végétales) tels que les oiseaux, petits mammifères et insectes, dont les pollinisateurs. La prairie est principalement composée de fromental élevé, de dactyle aggloméré et de marguerites.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractéristiques zones humides

Les inventaires de 2021 ont permis d'identifier une zone humide, d'enjeu faible, sur l'ensemble du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Présence de zones humides (inventaires 2021)	○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie mésophile »
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction des zones humides / obligation de compensation	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) ▪ Conserver les ronciers

Avis défavorable : L'ensemble du site est concerné par des zones humides ce qui induit un avis défavorable.

Nom du site		Commune		Avis sur le projet : DEFAVORABLE
ID 29		LA PLAINE		
Natura 2000	ZNIEFF I		ZNIEFF II	PNR
-	-		-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sud-ouest de la commune de la Plaine, le long de la D25, à côté de la zone artisanale de « La Promenade ».

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie améliorée de 0,57 ha, fauchée avant le 15 juin et entourée de haies.

Observations : Des haies champêtres pluristratifiées composées d'érables, de pruneliers, d'ormes et de ronces sont présentes à l'est, au nord et au sud de la prairie améliorée. Ces haies sont un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les éléments boisés formant des haies champêtres plus ou moins denses sont connectés à un réseau bocager.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractéristiques zones humides

Les inventaires de 2021 ont permis d'identifier une zone humide, à enjeu faible, sur l'ensemble du site. La partie est, non prospectée en 2023, est concernée par une zone humide à enjeu fort.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Présence de zones humides (inventaires 2021)	○ Corridor de déplacement : Haies champêtres pluristratifiées
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction des zones humides / obligation de compensation	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement. ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis défavorable : L'ensemble du site est concerné par des zones humides ce qui induit un avis défavorable.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Les Cerqueux

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 2560	4
ID 24	6
ID 2562	8

Nom du site		Commune	Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*
ID 2560		LES CERQUEUX	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au nord-est de la commune Des Cerqueux, au niveau d'une zone industrielle.

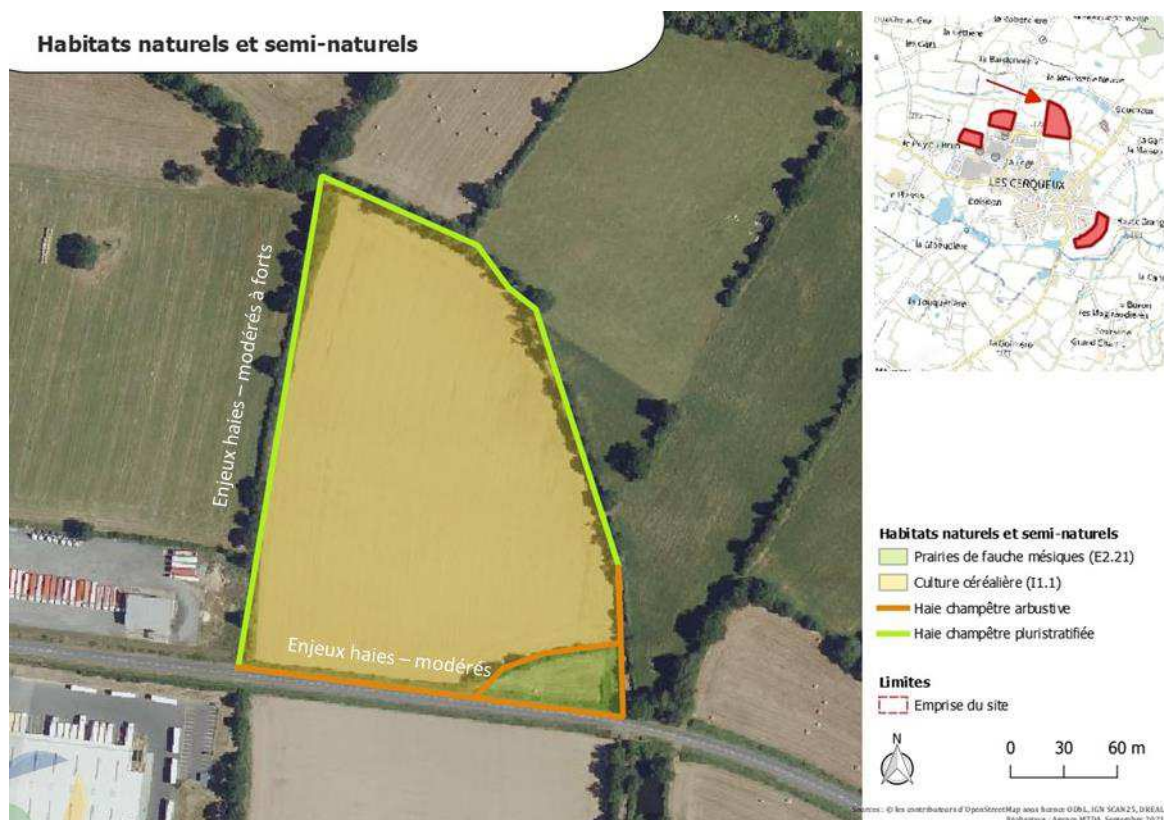
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 4,52 ha. La parcelle est cultivée en maïs, hormis sur une petite partie au sud-est, occupée par une prairie de fauche.

Observations : La parcelle est délimitée par des haies champêtres arbustives au sud et pluristratifiées au nord, ouest et est. Ces haies pluristratifiées sont des lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi des corridors de déplacement (chauves-souris, etc.). Elles sont connectées à un réseau bocager plus large.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels



Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide, à enjeu faible, au sud-ouest du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	MODERE
○ Présence d'une zone humide (inventaires 2021)	○ Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « paire de fauche » ○ Corridor de déplacement : haie
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zones humides / Obligation de compensation	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis favorable sous conditions : Un avis défavorable est donné sur la partie sud du site, concernée par la présence d'une zone humide. Il conviendra d'éviter tout projet sur ce secteur.

Nom du site		Commune	Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*	
ID 24		LES CERQUEUX		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR	
-	-	300 m	-	

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de Les Cerqueux, à l'est de la D167.

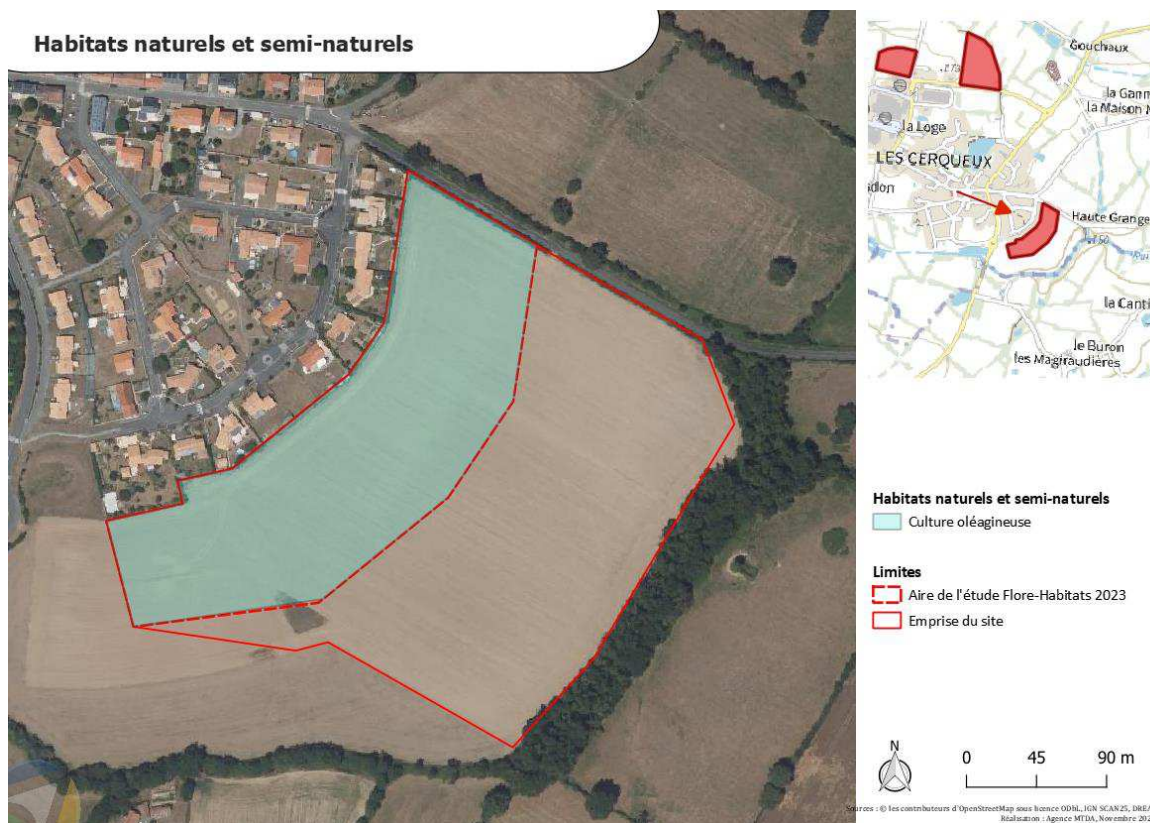
Type de parcelle : Il s'agit d'une culture de colza de 3,33 ha.

Observations : -

Intégration aux zonages écologiques : Le site est situé à 300 m d'une ZNIEFF de type II dont les enjeux sont associés à des habitats forestiers.

Validation et précisions des trames écologiques : Le site est situé à 300 m d'un massif forestier intégré à la sous trame forestière de la trame verte et bleue en tant que réservoir écologique. Les milieux présents sur le site ne correspondent pas à des habitats pouvant avoir un rôle de corridors dans cette sous trame et ne connectent donc pas le site au réservoir de biodiversité.

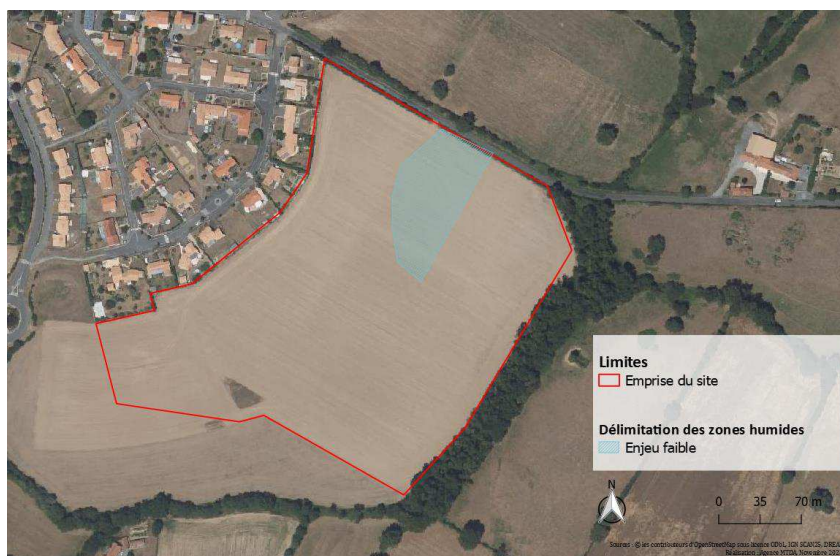
Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide, d'enjeu faible, au nord du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	NUL
○ Présence d'une zone humide (inventaires 2021)	/
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zones humides / Obligation de compensation	/

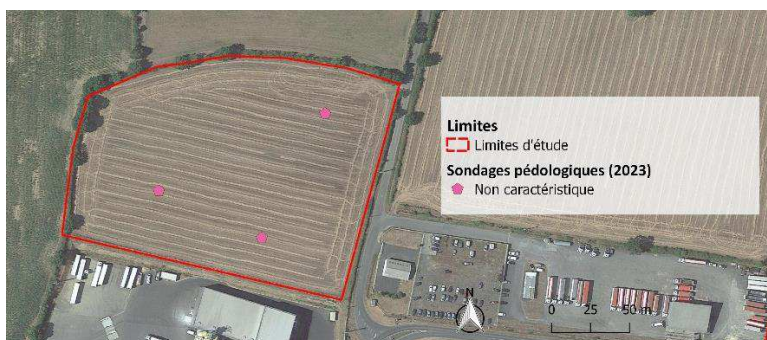
Avis favorable sous conditions : Éviter tout projet sur la zone humide identifiée au nord du site.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site, de son homogénéité et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Aucune trace d'hydromorphie n'est observée. Les trois sondages concluent donc tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique.



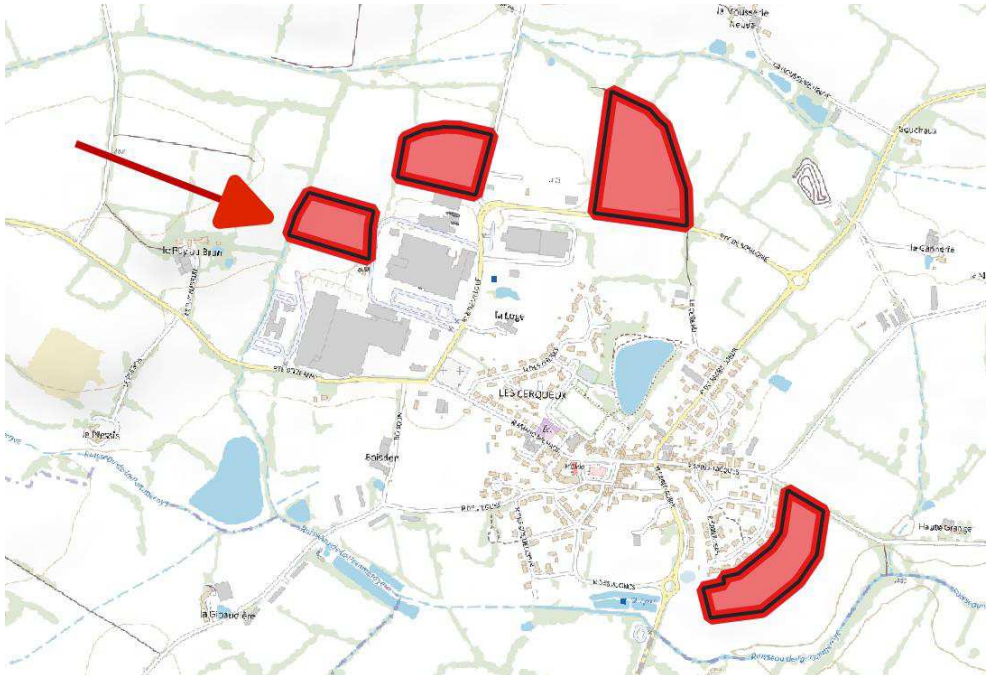
Zoom sur un sondage pédologique

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie de fauche »
Obligations	Recommandations
/	■ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ■ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter)

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) |
|--|---|

Le site **2561**, de 1,87 ha, n'a pas fait l'objet d'une visite de terrain. En effet ce dernier était situé au sein d'une zone industriel et était en cours de construction. Son accès nous a donc été interdit par mesure de sécurité. Aucun habitat naturel n'y était de plus présent (bétonnage en cours).



Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Maulévrier

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 19	4
ID 650	6
ID 1608	8
ID 1921	11
ID 17	13

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 19	MAULEVRIER		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

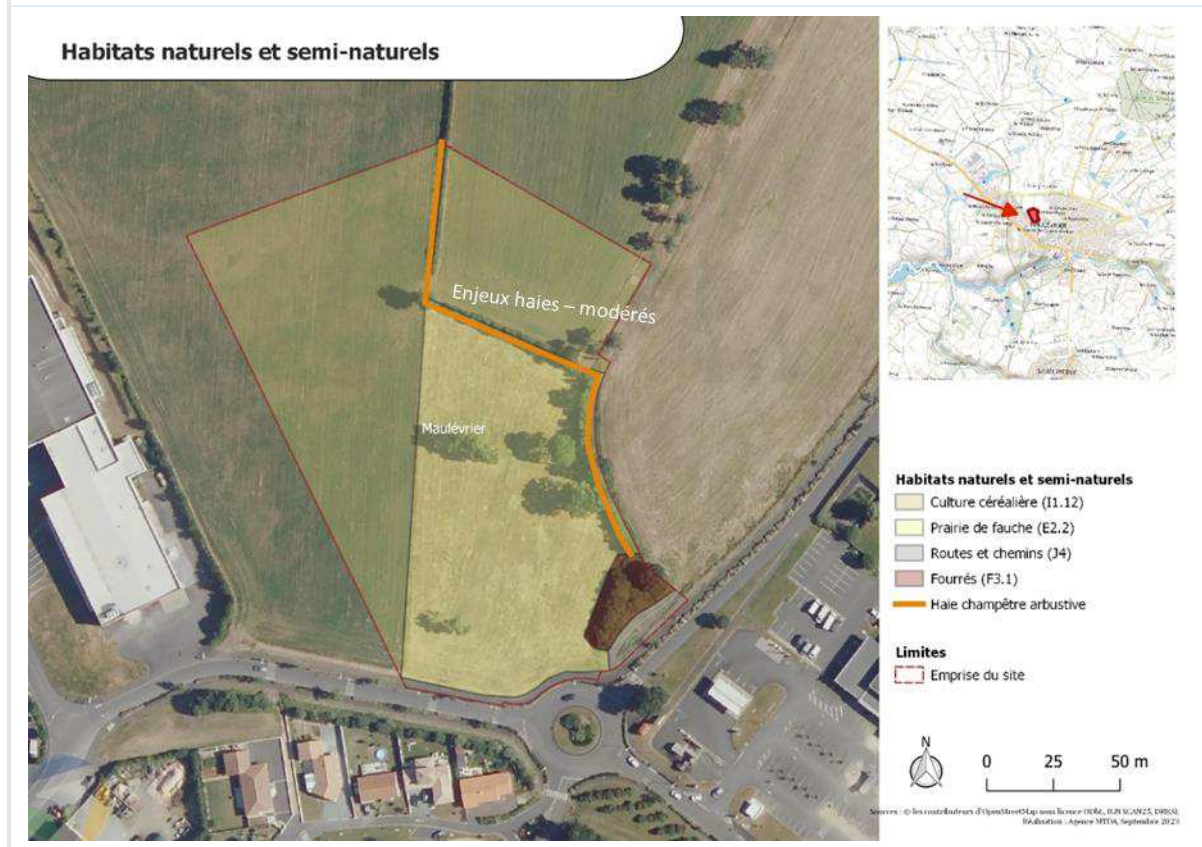
Localisation : Le site est localisé dans la commune de Maulévrier, à côté d'un supermarché.

Type de parcelle : Il s'agit de parcelles agricoles dédiées à la culture céréalière et d'une prairie (fauchée avant le 15 juin) formant un ensemble de 2,37 ha.

Observations : Une haie champêtre arbustive composée de prunelliers et de saules traverse le site. Un fourré composé principalement d'égoutiers et de prunelliers a été noté au sud-est du site. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles). Les haies arbustives de ce site forment un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). Des coquelicots (plante messicole) sont présents dans le champ de blé situé au nord-est du site. Des espèces mellifères (vesces, renoncules, potentilles) sont présentes en grande quantité dans le champ de triticales à l'ouest du site.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	MOYEN
/	○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « Culture céréalière » ○ Élément favorable à la biodiversité (oiseaux, insectes, petit mammifères, reptiles) : « Fourrés »
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Maintenir si possible le fourré présent sur le site ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 650	MAULEVRIER		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

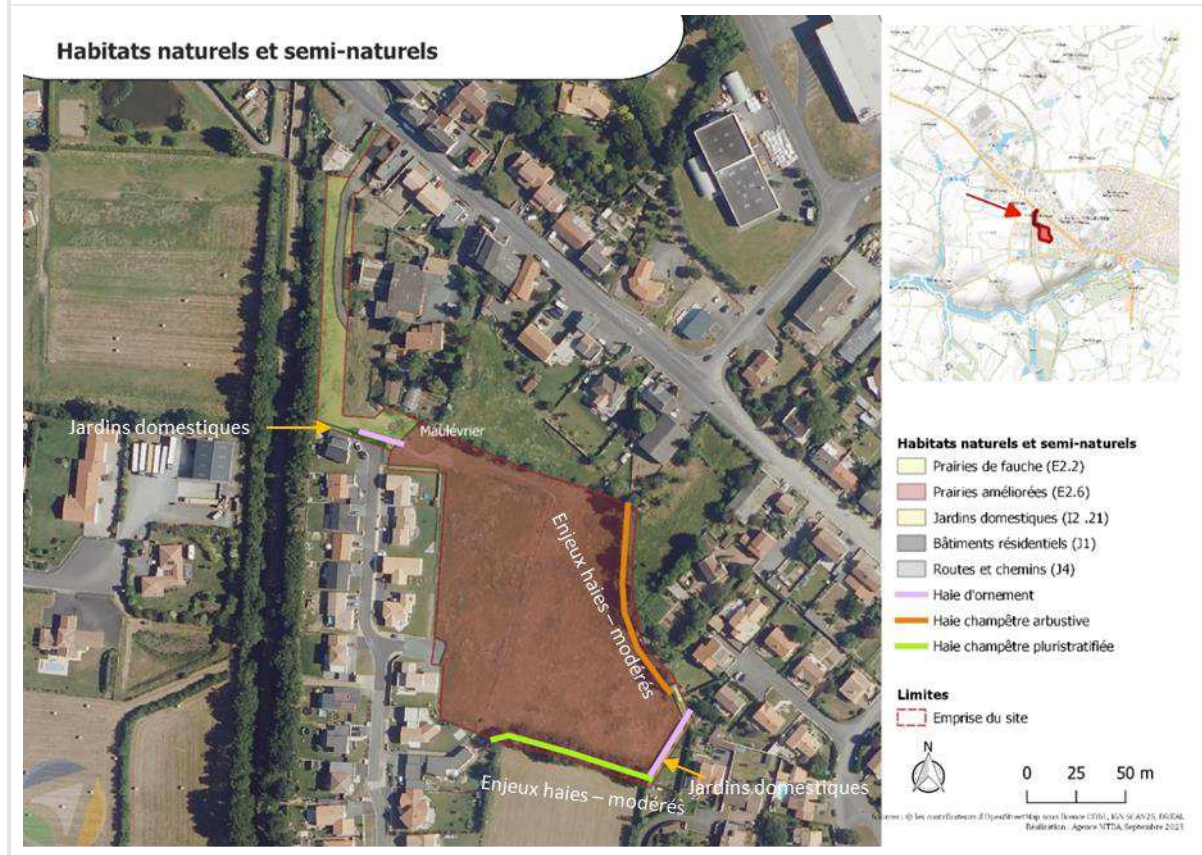
Localisation : Le site est localisé au cœur de la commune de Maulévrier, au sud de la D20.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie améliorée monospécifique (ray-grass) et d'une prairie de fauche formant un ensemble de 1,85 ha.

Observations : Une haie champêtre pluristratifiée est présente au sud du site. Elle est composée de prunelliers, d'ormes et de chênes majoritairement. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). Une haie arbustive discontinue est présente à l'est du site et se compose de sureaux, prunelliers et aubépines. La prairie de fauche du site est composée majoritairement d'achillée, de liondents et de silènes.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique d'une zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés dans la prairie améliorée. La nature du sol présent dans la prairie de fauche n'a pas permis la réalisation de relevés pédologiques.

Tous les relevés effectués concluent à l'absence de zones humides selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « paire de fauche »
Obligations	Recommandations
/	- Maintenir si possible les haies champêtres - Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) - Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) - Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune	Avis sur le projet : FAVORABLE	
ID 1608	MAULEVRIER		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

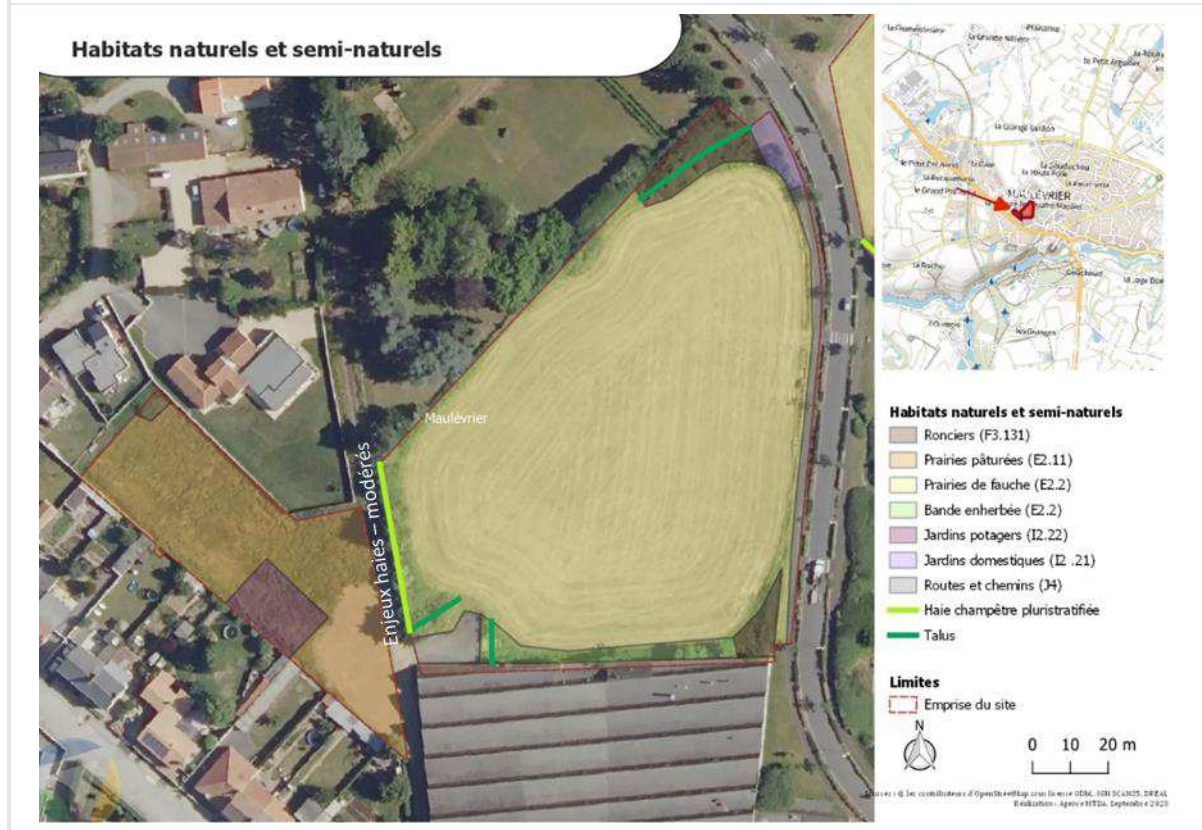
Localisation : Le site est localisé au cœur de la commune de Maulévrier, au nord de la D20.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie pâturée et d'une prairie de fauche formant un ensemble de 1,53 ha.

Observations : La prairie pâturée comporte beaucoup de sol nu, et les espèces majoritairement présentes sont le Trèfle blanc et de Fromental élevé. La prairie de fauche du site est entourée de plusieurs talus recouverts de ronciers. Ces derniers sont un habitat naturel de faible superficie mais ayant un intérêt fort pour la biodiversité. En effet, les ronciers sont un habitat, un refuge, et un réservoir alimentaire de choix pour de nombreuses espèces animales (et végétales) tels que les oiseaux, petits mammifères et insectes, dont les pollinisateurs. Une haie champêtre pluristratifiée est aussi présente à l'ouest du site. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zones humides, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	MOYEN
/	○ Haie champêtre pluristratifiée, ronciers ○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « paire de fauche » ○ Élément favorable à la biodiversité (préciser espèces) : talus
Obligations	Recommandations
/	■ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ■ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ■ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ■ Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs

en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

- Conserver les ronciers et talus

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE
ID 1921	MAULEVRIER		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

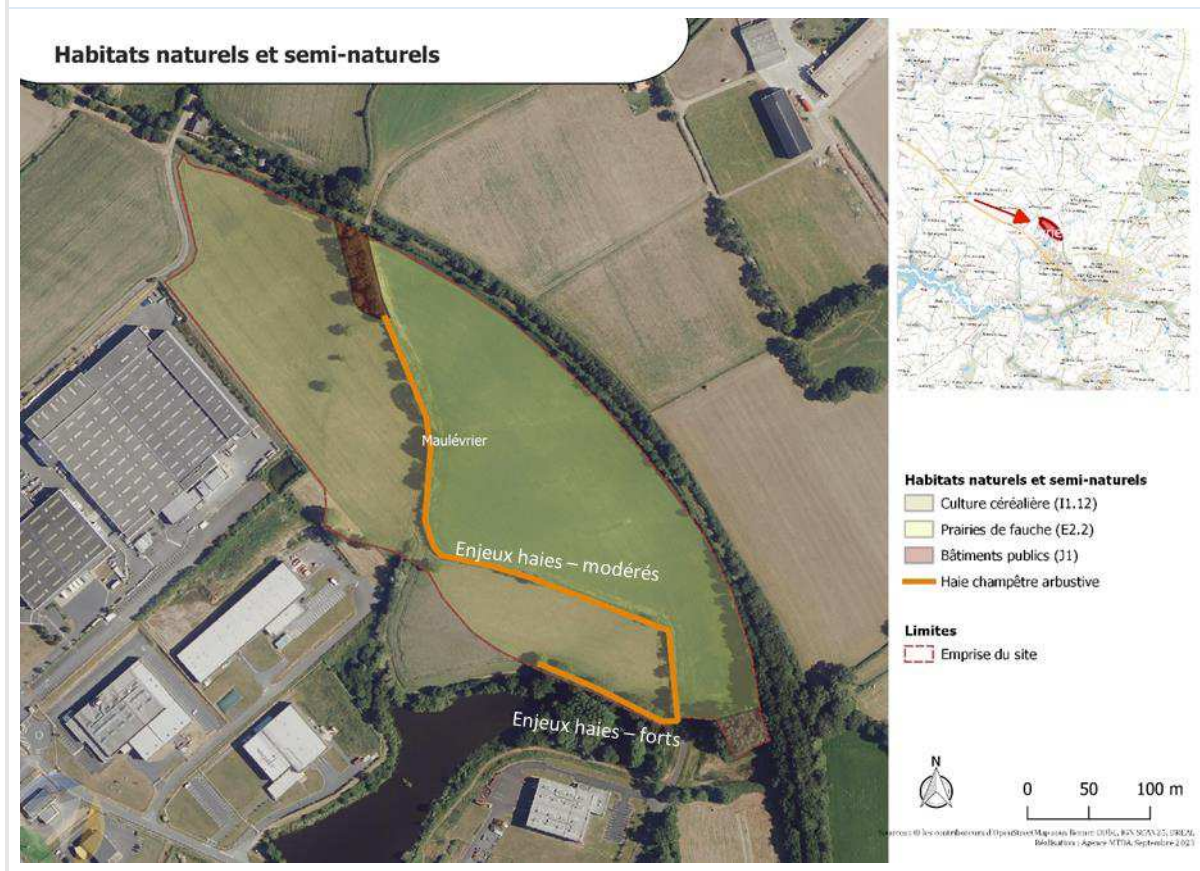
Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de Maulévrier, au nord de la zone d'activité de la Fromentinière.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole dédiée à la culture du blé et d'une prairie de fauche formant un ensemble de 9,98 ha.

Observations : Le site est traversé par une haie champêtre pluristratifiée composée de Prunelliers, Erables Aubépines et Chênes. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). Un fourré composé principalement d'ormes, d'aubépines et de chênes a été noté au nord du site. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles). La lisière forestière située au nord du site possède une diversité spécifique importante (oiseaux, insectes). Enfin, une espèce déterminante ZNIEFF, le Fragon faux-houx (*Ruscus aculeatus*) est présent dans le fourré du site.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : La haie champêtre arbustive est intégrée dans un réseau bocager.





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	MOYEN
/	○ Corridor de déplacement : haie champêtre arbustive intégrée à un réseau bocager ○ Élément favorable à la biodiversité (oiseaux, insectes) : fourrés, lisière forestière ○ Espèce déterminante ZNIEFF : Fragon faux-houx (<i>Ruscus aculeatus</i>)
Obligations	Recommandations
/	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement ▪ Préserver les fourrés ▪ Conserver le Fragon faux-houx ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune	Avis sur le projet :	
ID 17	MAULEVRIER	FAVORABLE sous conditions*	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

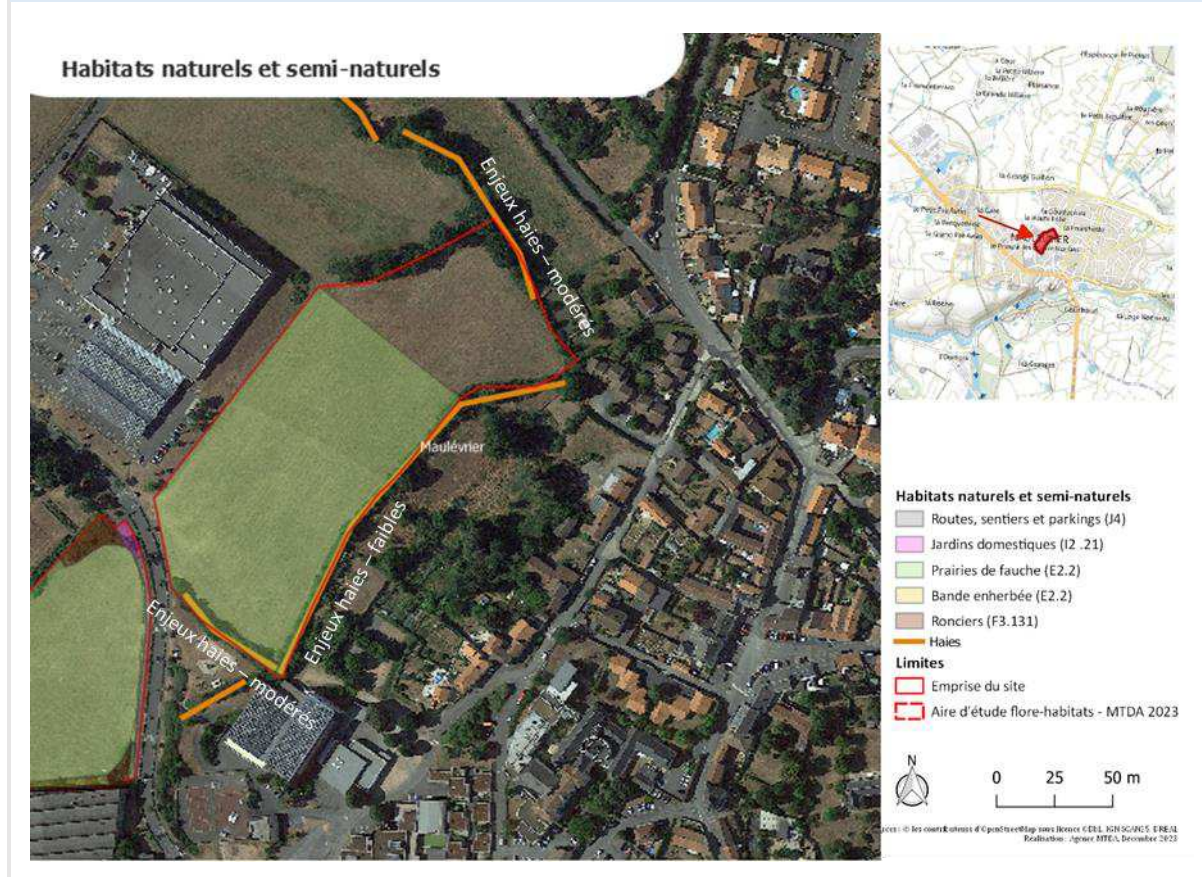
Localisation : Le site est localisé dans la commune de Maulévrier, à côté d'un supermarché.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 1,75 ha.

Observations : La prairie est bordée par une haie champêtre pluristratifiée composée de prunelliers, d'ormes et de chênes. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

L'expertise de 2021 avait conclu à la présence d'une zone humide très dégradée avec un enjeu faible au nord du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES		ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES	
MODERE		FAIBLE	
○ Présence d'une zone humide, critère pédologique		○ Corridor de déplacement : haie	
Obligations		Recommandations	
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation		▪ Maintenir si possible les haies champêtres pluristratifiées ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)	

- * **Favorable sous conditions :** Projet favorable sur l'ensemble du site en dehors de la zone identifiée comme zone humide via le critère pédologique.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de La Tessoualle

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTD A pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 1922	4
ID 20	6
ID 1287	9

Nom du site		Commune		<u>Avis sur le projet :</u> DEFAVORABLE
ID 1922		LA TESSOUALLE		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR	
-	-	-	-	

Caractéristiques générales du site

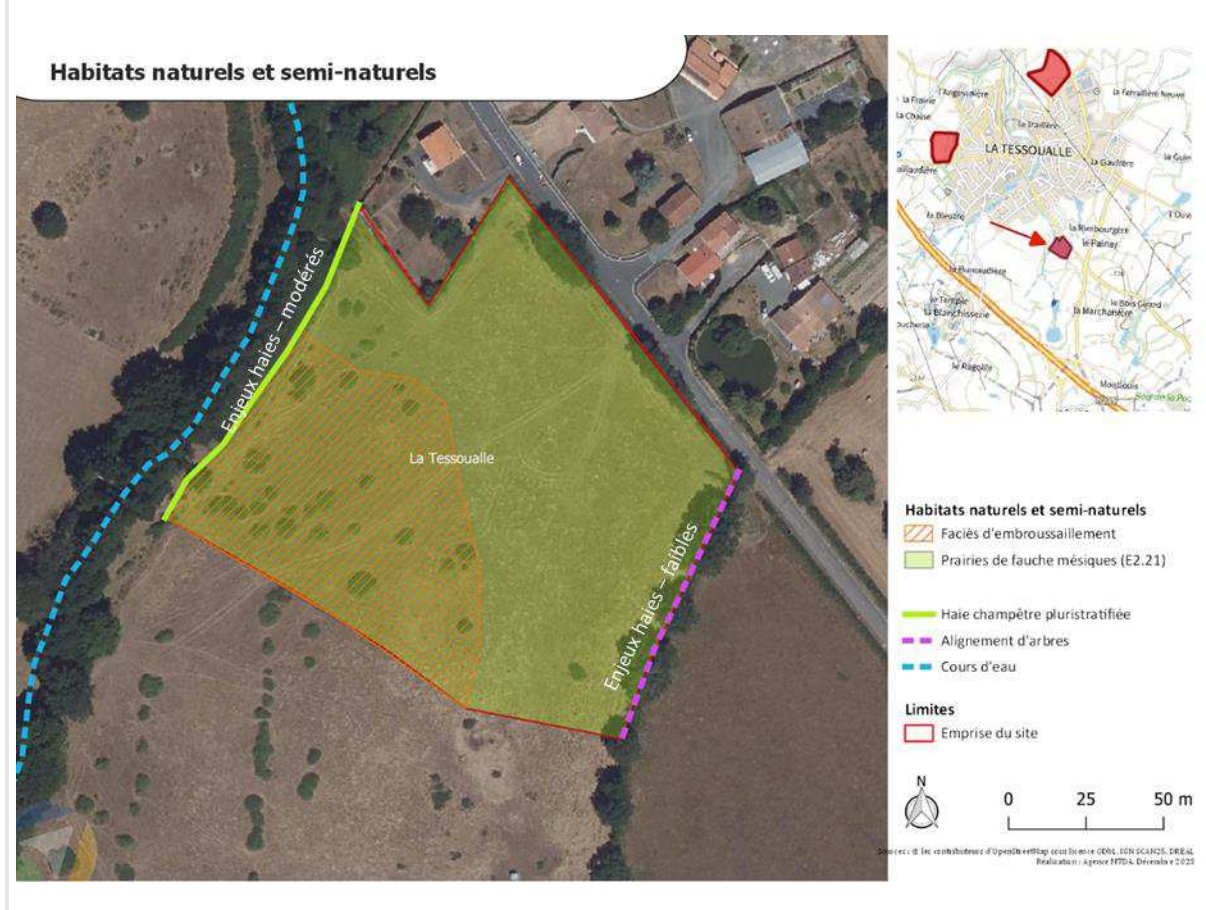
Localisation : Le site est localisé sur la commune de La Tessoualle, au sud-est du bourg, le long de la D200.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 1,87 ha, définie comme prairie permanente dans le RPG.

Observations : La végétation herbacée de cette parcelle est gérée de façon extensive et est très diversifiée. On y observe de nombreuses plantes mellifères. Plusieurs ronciers se développent sur la prairie et semblent, via un entretien adapté, cantonnés à certains secteurs. Ce sont des habitats naturels de faibles superficies mais ayant un intérêt fort pour la biodiversité. En effet, les ronciers sont un habitat, un refuge, et un réservoir alimentaire de choix pour de nombreuses espèces animales (et végétales) tels que les oiseaux, petits mammifères et insectes, dont les pollinisateurs. L'ouest de la parcelle est délimité par une haie champêtre pluristratifiée derrière laquelle circule un ruisseau. L'est est délimité par un alignement d'arbres, chênes et robiniers faux-acacia. Le robinier est une espèce végétale exotique envahissante. Un chevreuil a été observé au sein de la parcelle. Ce site a un rôle important pour la biodiversité : richesse en espèces floristiques et faunistiques, bon état de conservation des habitats.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : La haie champêtre à l'ouest du site est reliée à un réseau bocager et peut être considérée comme un corridor de déplacement.





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	MODERE
○ Proximité à un cours d'eau (10 m)	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche, roncier, haie ○ Corridor de déplacement ○ Présence d'espèce(s) végétales(s) exotiques(s) envahissante(s) (EVEE) : Robinier faux-acacia
Obligations	Recommandations
▪ Dossier loi sur l'eau	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement ▪ Eviter la dispersion des EVEE lors des phases de travaux (nettoyages des machines, balisage des parcours, etc.) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis défavorable : Le site se situe à proximité d'un cours d'eau ce qui induit un avis défavorable.



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site, de son homogénéité et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Aucune trace d'hydromorphie n'est observée. Les trois sondages concluent donc tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique.



Zoom sur un sondage pédologique



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche ○ Présence d'espèce(s) végétales(s) exotiques(s) envahissante(s) (EVEE) : Robinier faux-acacia
Obligations	Recommandations
/	■ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ■ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter)

	▪ Éviter la dispersion des EVEC lors des phases de travaux (nettoyages des machines, balisage des parcours, etc.) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)
--	--

Nom du site		Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE
ID 1287		LA TESSOUALLE		
Natura 2000	ZNIEFF I		ZNIEFF II	PNR
-	-		-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé sur la commune de La Tessoualle, au nord de la ville, le long de la D200.

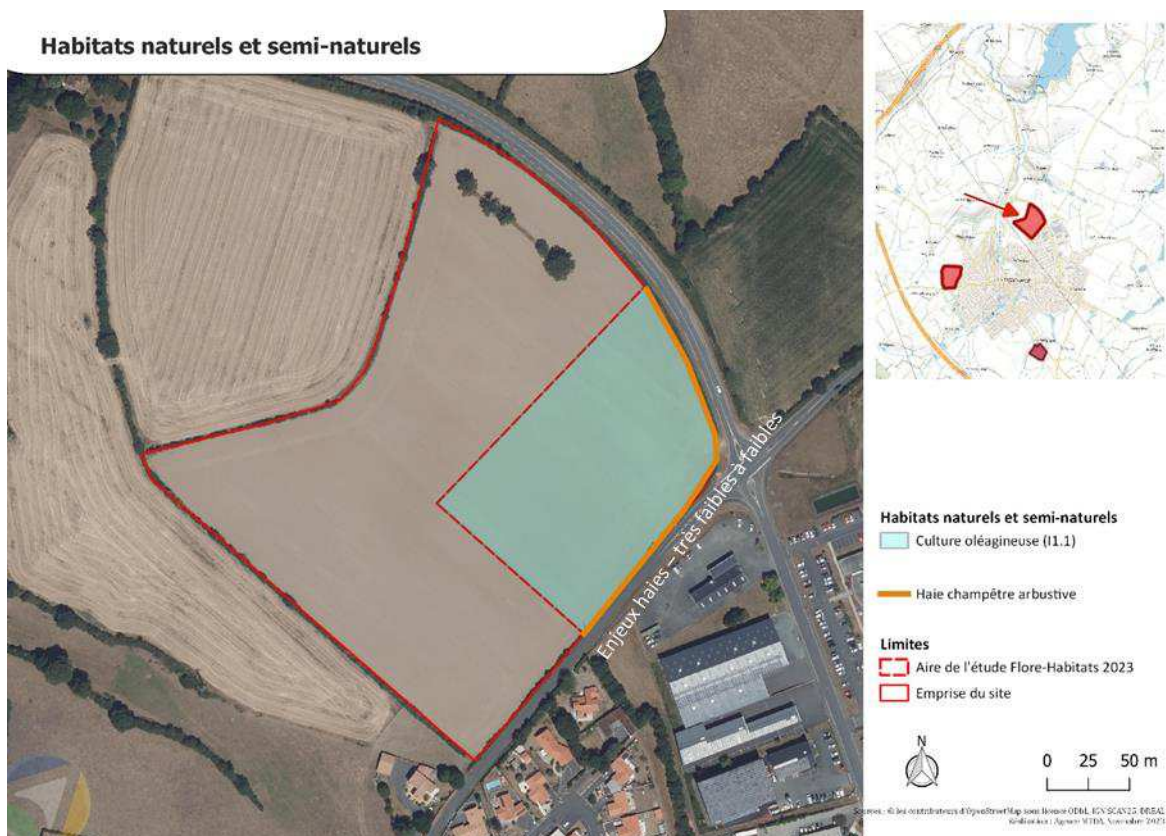
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 1,81 ha, sur laquelle est cultivée du colza.

Observations : La parcelle est délimitée au nord et au sud-est par une haie arbustive à prunelliers, rosiers, aubépines et ronces.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas d'identifié de zones humides sur la partie Nord du site.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche ○ Présence d'espèce(s) végétales(s) exotiques(s) envahissante(s) (EVEE) : Robinier faux-acacia
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Éviter la dispersion des EVEE lors des phases de travaux (nettoyages des machines, balisage des parcours, etc.) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Élaboration du PLUi-H de Cholet

Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides
Commune de La Romagne

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 1	4
ID 1923	8

Nom du site	Commune	Avis sur le projet :	
ID 1	LA ROMAGNE	FAVORABLE sous conditions*	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

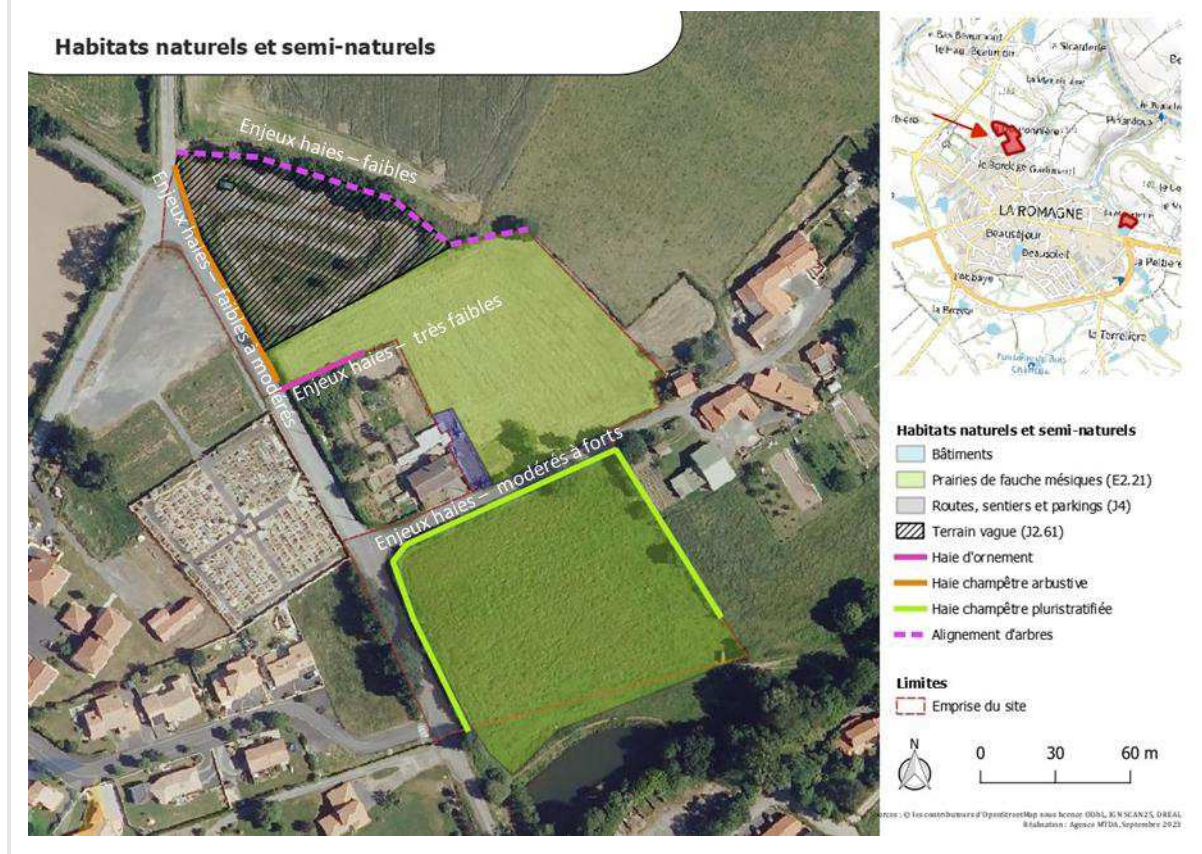
Localisation : Le site est localisé au nord de la commune de La Romagne, à la Gourronnière.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle de 2,5 ha. Le sud du site est défini comme prairie permanente dans le RPG.

Observations : Les prairies présentes au sud du site sont des prairies de fauche riches en espèces floristiques. On y observe de nombreux papillons, notamment sur la parcelle la plus au sud, située à proximité d'un étang. Cette même parcelle est délimitée par des haies champêtres pluristratifiées, lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi corridors de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les haies présentes sur la parcelle sud sont connectées au sud à un réseau qui relie à 500 m à l'est un réservoir de biodiversité défini dans la TVB. Elles peuvent donc être rattachées à la trame forestière en tant que corridor écologique.





Caractère humide du sol

Seule la partie nord du site faisait l'objet d'une étude zones humides. Le sol de ce site étant fortement modifié (béton) et caillouteux, les tentatives de réalisation des sondages ont toutes échouées. Aucun indice de zones humides n'est constaté sur les composantes flores et habitats.



Zoom sur une tentative de sondage
pédologique

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide au centre du site dont les enjeux étaient moyens.



Enjeux identifiés et potentiels

Enjeux identifiés et potentiels	
ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	MODERE
○ Proximité à un plan d'eau (10 m) ○ Présence d'une zone humide (inventaires 2021)	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche, haie champêtre ○ Corridor écologique défini dans la TVB
Obligations	Recommandations
▪ Dossier loi sur l'eau ▪ Interdiction de destruction de zones humides / Obligation de compensation	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Maintenir les éléments de corridors écologiques ▪ Étudier l'intégration des supports de

	biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)
--	---

- Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

*** Avis favorable sous condition :** Des enjeux importants sont présents au sud du site, au niveau d'une des prairies de fauche. La richesse floristique, la présence de haies champêtres pluristratifiées ayant un rôle de corridor écologique et la proximité à un plan d'eau (connecté à un ruisseau se jetant dans la Moine) entraînent un avis défavorable sur des projets ayant un impact sur cette parcelle et ses habitats. Une zone humide est identifiée sur les bordures est du site. Seul le secteur nord fait l'objet d'un avis favorable. Néanmoins il serait préférable de réaliser un sondage à la tarière thermique.

Nom du site	Commune	Avis sur le projet :	
ID 1923	LA ROMAGNE	FAVORABLE	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	500 m	300 m	-

Caractéristiques générales du site

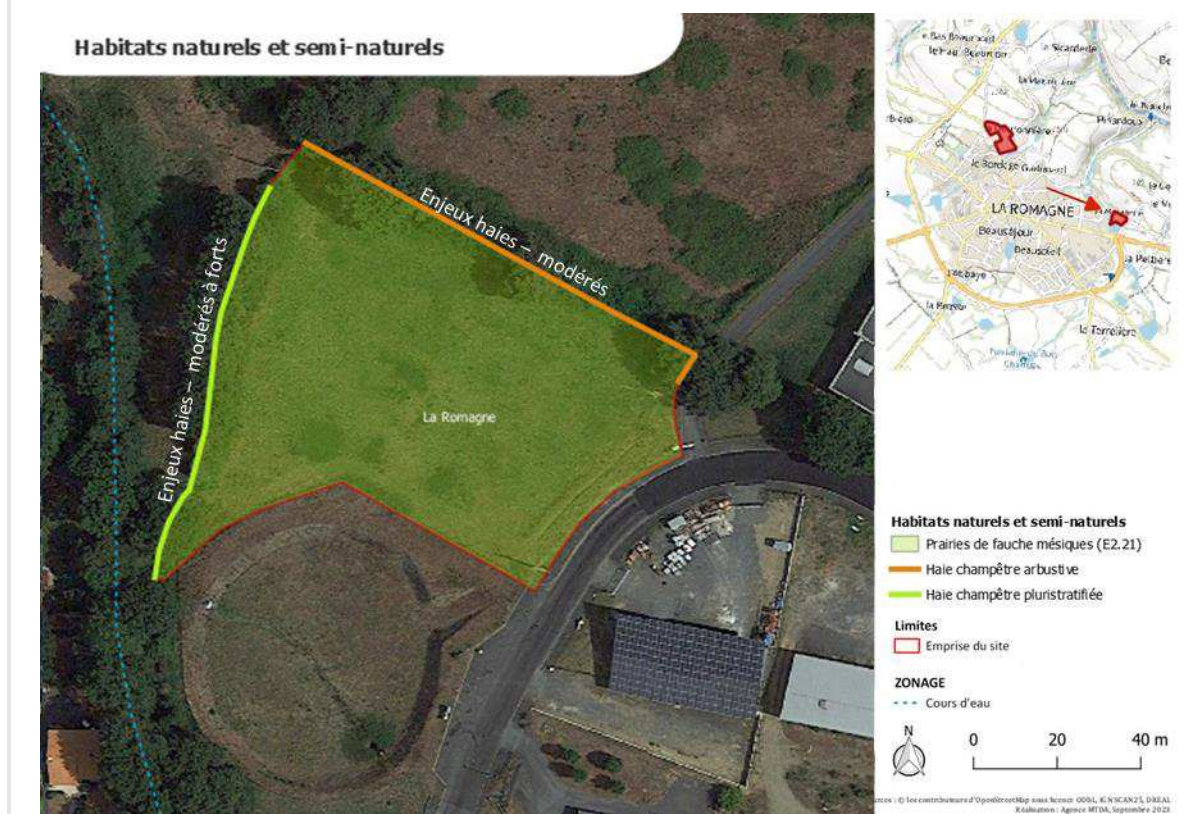
Localisation : Le site est localisé sur la commune de La Romagne, à l'est de la ville, le long de la D753.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle prairiale de 0,71 ha, gérée via de la fauche.

Observations : La prairie est diversifiée d'un point de vue floristique (brome, houlque, dactyle, chardon, marguerites, achillée, centaurée). Cette richesse en plantes mellifères attire de nombreux papillons et pollinisateurs sur le site. L'ouest de la parcelle est délimité par une haie champêtre pluristratifiée (troène, chêne, sureau, prunelliers), lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). On note au nord une haie arbustive de moindre enjeu. Un petit ruisseau passe à l'ouest de la parcelle et se jette au nord dans la Moine.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est situé non loin de la ZNIEFF de la Vallée de la Moine dont les enjeux sont associés au cours d'eau de la Moine et aux habitats associés ayant un rôle de corridor écologique.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.



Habitats naturels et semi-naturels

Enjeux haies – modérés à forts

Enjeux haies – modérés

La Romagne

Habitats naturels et semi-naturels

- Prairies de fauche métriques (E2.21)
- Haie champêtre arborescente
- Haie champêtre pluristratifiée

Limites

- Emprise du site

ZONAGE

- Cours d'eau

N

0 20 40 m

© Les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence OGL, IGN, E.N.S.I.G.E.R.F., DREAL
Évaluation : Agence MTD, septembre 2023



Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche, haie champêtre

Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Nuillé

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 14	4
ID 31	6
ID 25	8

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 14	NUAILLE		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Nuaille, au sud de la D960.

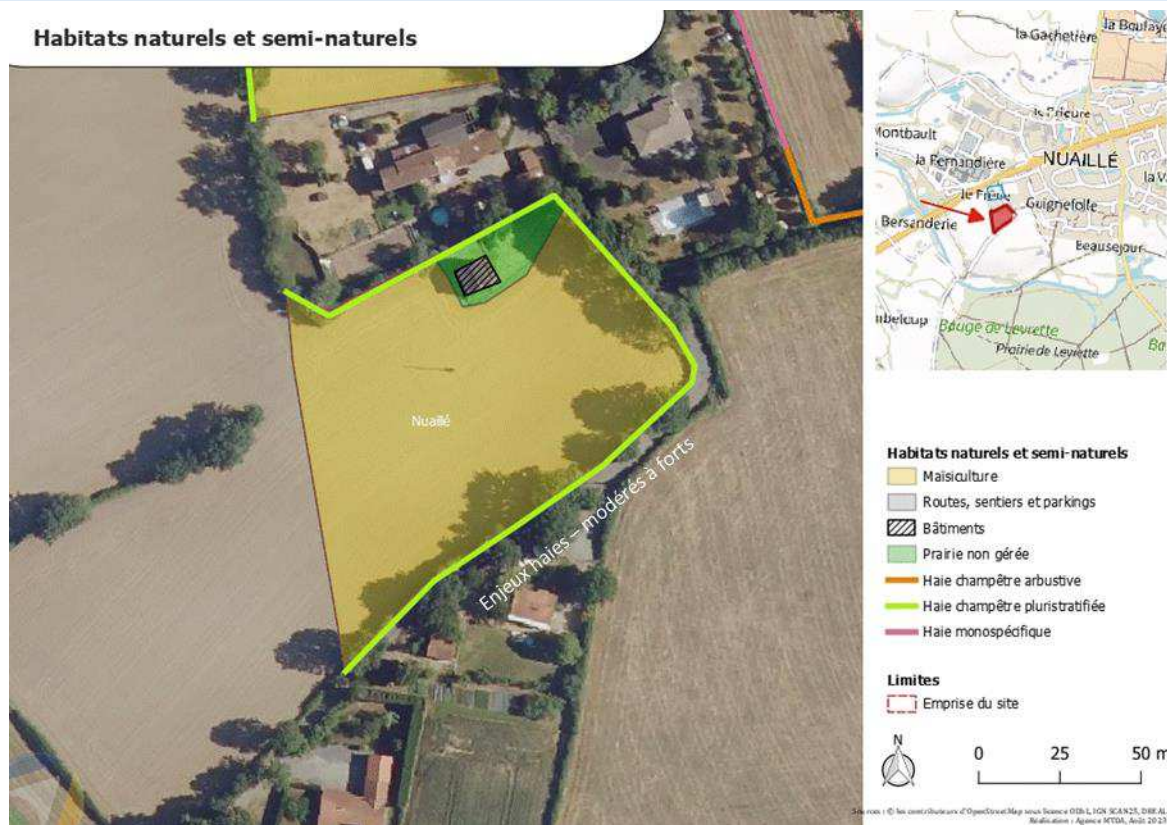
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 0,8 ha dédiée à la culture du maïs.

Observations : Hormis l'ouest de la parcelle, le site est bordé de haies champêtres plus ou moins denses. On note au nord-est de la parcelle une zone non cultivée riche en espèces végétales mellifères (marguerite, coquelicot, valériane rouge, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les éléments boisés formant des haies champêtres plus ou moins denses sont connectés à un réseau bocager créant une continuité écologique jusqu'au réservoir de biodiversité de la sous trame forestière : « Forêt de Nuaille », au sud du site.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique. Aucune trace hydromorphique n'est observée.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	MOYEN
/	○ Haie champêtre pluristratifiée intégrée à un réseau bocager connecté à un réservoir de biodiversité (sous trame forestière) ○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie non gérée »
Obligations	Recommandations
/	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor écologique ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, quatre sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique. Des traces d'oxydation sont observées à partir 100 cm sur le sondage réalisé au nord-ouest du site, mais ces traces ne sont pas un marqueur de sol hydromorphe selon la réglementation.

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide très dégradée à enjeu faible sur le sud de la parcelle est.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	MOYEN
/	- Haie champêtre pluristratifiée intégrée à un réseau bocager connecté à un réservoir de biodiversité (sous trame forestière) - Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « paire de fauche »
Obligations	Recommandations
/	- Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement - Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) - Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) - Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis favorable sous conditions : Eviter tout projet sur la zone humide au sud-est du site.

Nom du site	Commune	Avis sur le projet :	
ID 25	NUAILLE	DEFAVORABLE	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Nuaille, le long de la route de Mazière, au sud de la ville.

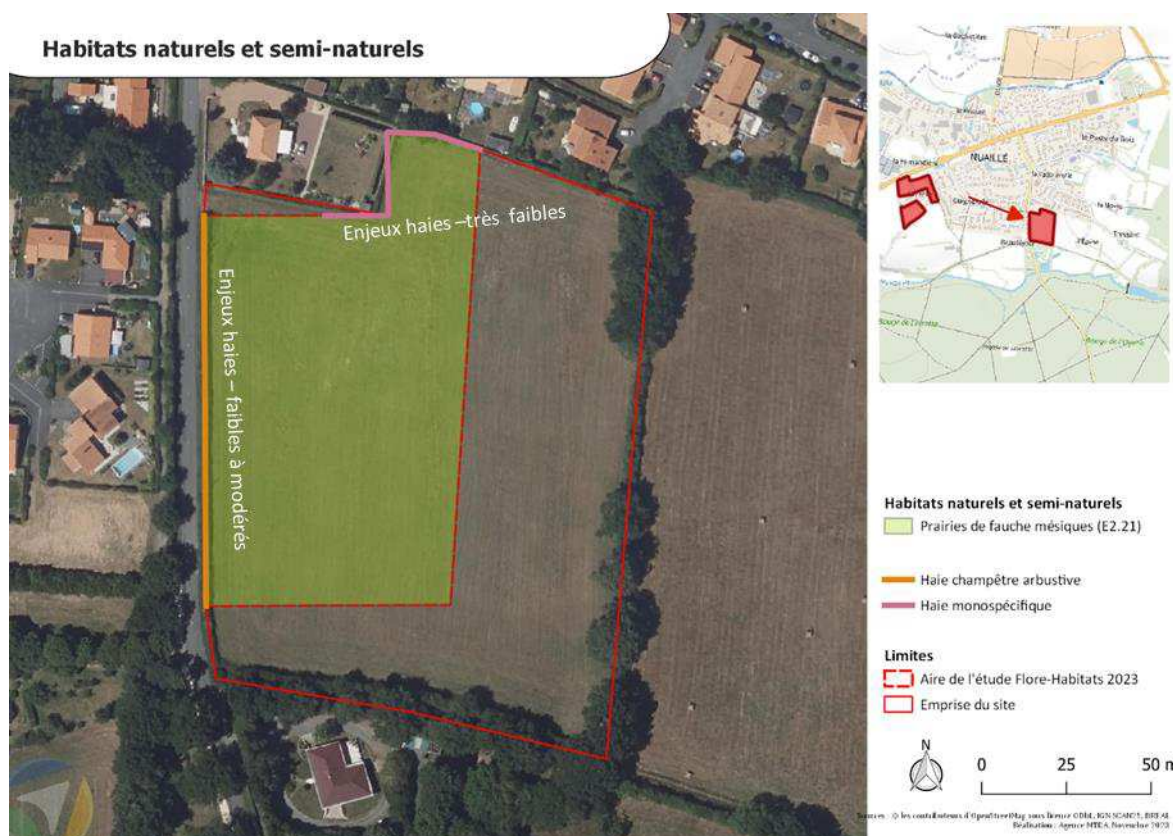
Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche mélique de 0,93 ha, fauchée avant le 15 juin.

Observations : Une haie champêtre arbustive à prunelliers et cornouillers est présente à l'ouest de la parcelle. Le nord du site est, lui, bordé de haies monospécifiques fortement gérées (lauriers).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide très dégradée à enjeu faible sur le site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
TRES FORT	FAIBLE
○ Présence d'une zone humide	○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie de fauche »
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zones humides / Obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) |
|--|---|

Avis défavorable : La grande majorité du site est une zone humide. Le projet devrait donc être intégralement revu pour éviter d'impacter ce milieu. A l'emplacement actuel, nous émettons donc un avis défavorable au projet.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de la Séguinière

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 6	4
ID 5	6
ID 1603	8



Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas d'identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	NUL
○ Présence d'une espèce protégée nationalement et inscrite dans la directive Européenne dite Oiseau : Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicanus</i>)	/
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction d'espèces protégées : Dossier CNPN.	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis défavorable : Une espèce protégée nationalement et inscrite dans la directive Européenne dite Oiseau est présente sur le site. L'avis est donc défavorable.

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 5	SEGUINIÈRE		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	220 m	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de la Séguinière

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle de 0,54 ha pâturée.

Observations : La parcelle est recouverte d'une végétation prairiale peu développée avec beaucoup de sol nu. Elle possède un faciès embroussaillé avec des regroupements épars et plus ou moins denses de saules, rosiers et ronciers. Les ronciers sont un habitat, un refuge, et un réservoir alimentaire de choix pour de nombreuses espèces animales tels que les oiseaux, petits mammifères et insectes, dont les pollinisateurs.

Intégration aux zonages écologiques : Le site se trouve à 220 m d'une ZNIEFF de type 2.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels



Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES

NUL	FAIBLE
/	○ Élément favorable à la biodiversité : ronciers
Obligations	Recommandations
/	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) ▪ Conserver les ronciers en bord de parcelle

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*
ID 1603	SEGUINIÈRE		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	300 m	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de la Séguinière.

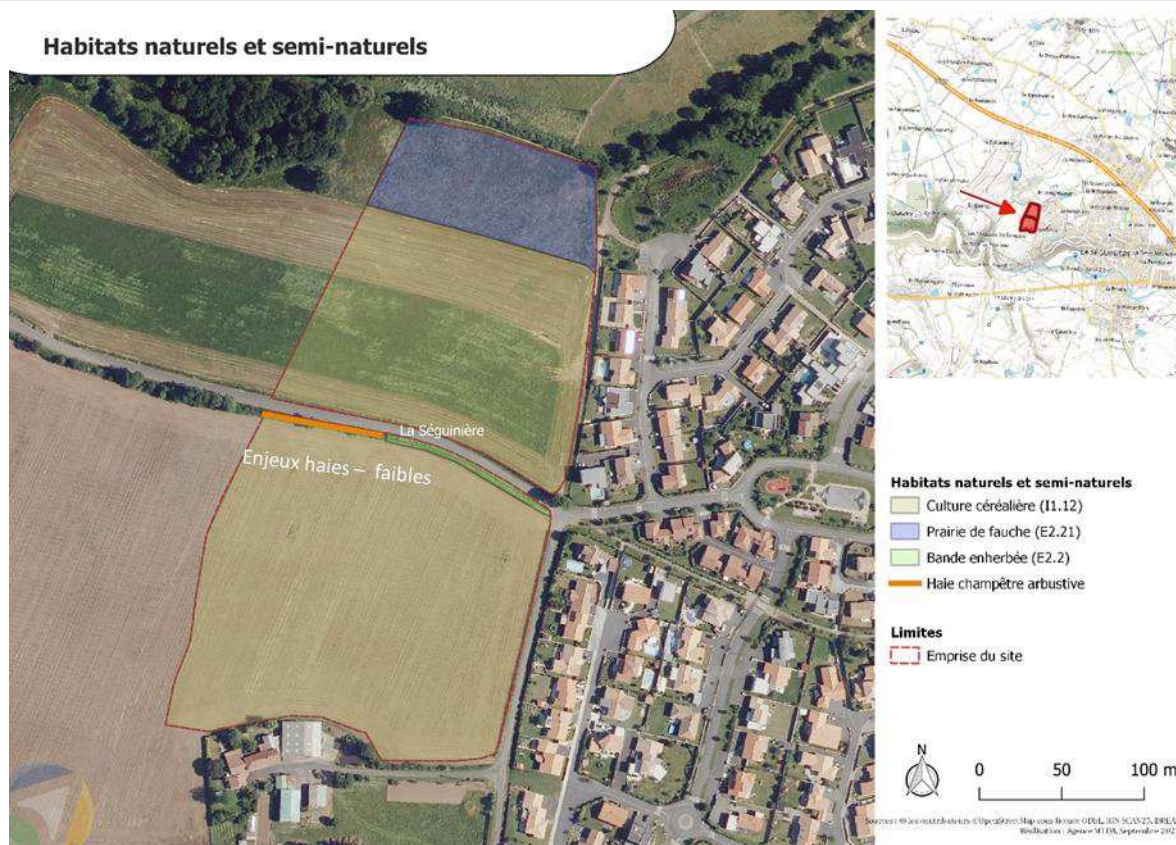
Type de parcelle : Il s'agit de deux parcelles agricoles formant un ensemble de 9,74 ha. La parcelle nord est composée d'une prairie de fauche au nord (fauchée avant le 15 juin) et d'une culture de triticales. La parcelle sud est dédiée à la culture de maïs.

Observations : Le nord de la parcelle sud est partiellement bordé d'une haie champêtre arbustive composée de prunelliers, ronces et avec quelques ajoncs. Cette haie est continuée par une bordure enherbée composée d'œnanthes, marguerites et campanules.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est situé à 300m d'une ZNIEFF de type 2 dont les habitats et espèces à enjeux ne correspondent pas à ceux observés sur le site.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucune trame écologique n'a été observée sur le site, la haie présente étant morcelée.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractérisation des zones humides

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide au nord-ouest de la parcelle sud dont l'enjeu est faible.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	NUL
○ Présence d'une zone humide (inventaire 2021)	/
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide/ Obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis favorable sous conditions : Eviter tout projet sur la zone humide identifiée

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Montilliers

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridors écologiques (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 2563	4
---------------	---

Nom du site	Commune	Avis sur le projet :	
ID 2563	MONTILLIERS	FAVORABLE sous conditions*	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sud de la commune de Montilliers, à l'ouest de la zone d'activité des Bordages.

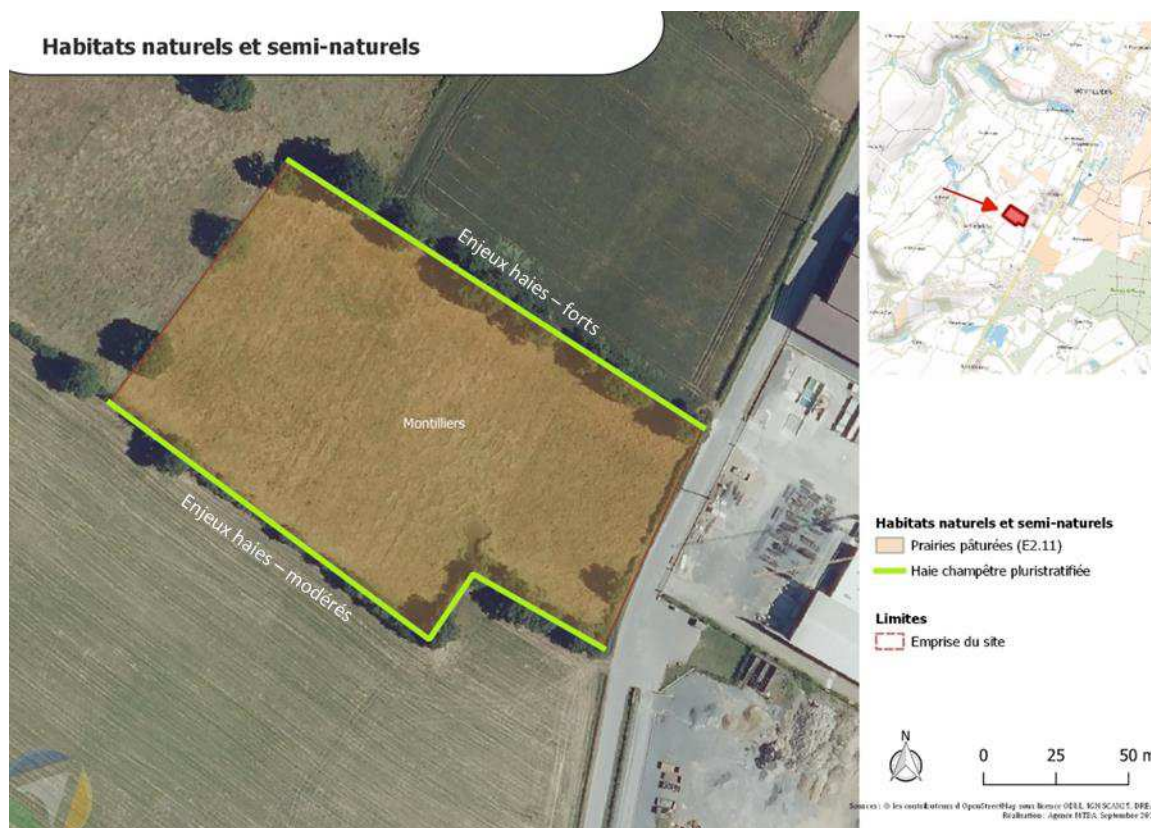
Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie pâturée par des vaches de 1,87 ha.

Observations : Le nord et le sud du site est bordé par des haies champêtres pluristratifiées composées de chênes, d'aubépines, de ronces et de prunelliers. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels



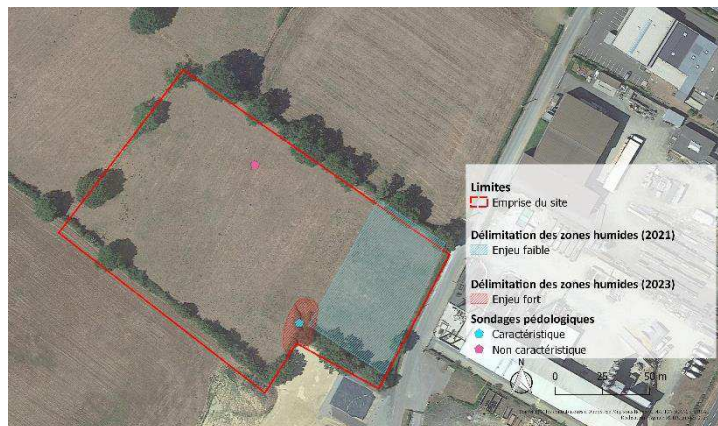


Caractère humide du sol



Au regard de la présence de vaches sur le site, un unique sondage a été réalisé. Il conclut à l'absence de zones humides selon le critère pédologique. Néanmoins, une zone humide de 370 m², d'enjeu fort, a été relevée au sud-ouest selon le critère habitat.

Une zone humide critère pédologique, d'enjeu faible, a été identifiée en 2021 sur toute la partie sud du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Présence d'une zone humide, critère habitat Et critère pédologique (inventaires 2021)	○ Corridor de déplacement : Haie champêtre pluristratifiée
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zones humides / Obligation de compensation	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter)

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)▪ Porter une réflexion sur les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) |
|--|--|

Avis favorable sous conditions : Éviter tout projet sur la partie sud du site concernée par la présence de zones humides.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Somloire

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées ([dossier CNPN](#)) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage ([évaluation d'incidence au titre de Natura 2000](#)) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau ([dossier loi sur l'eau](#)) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

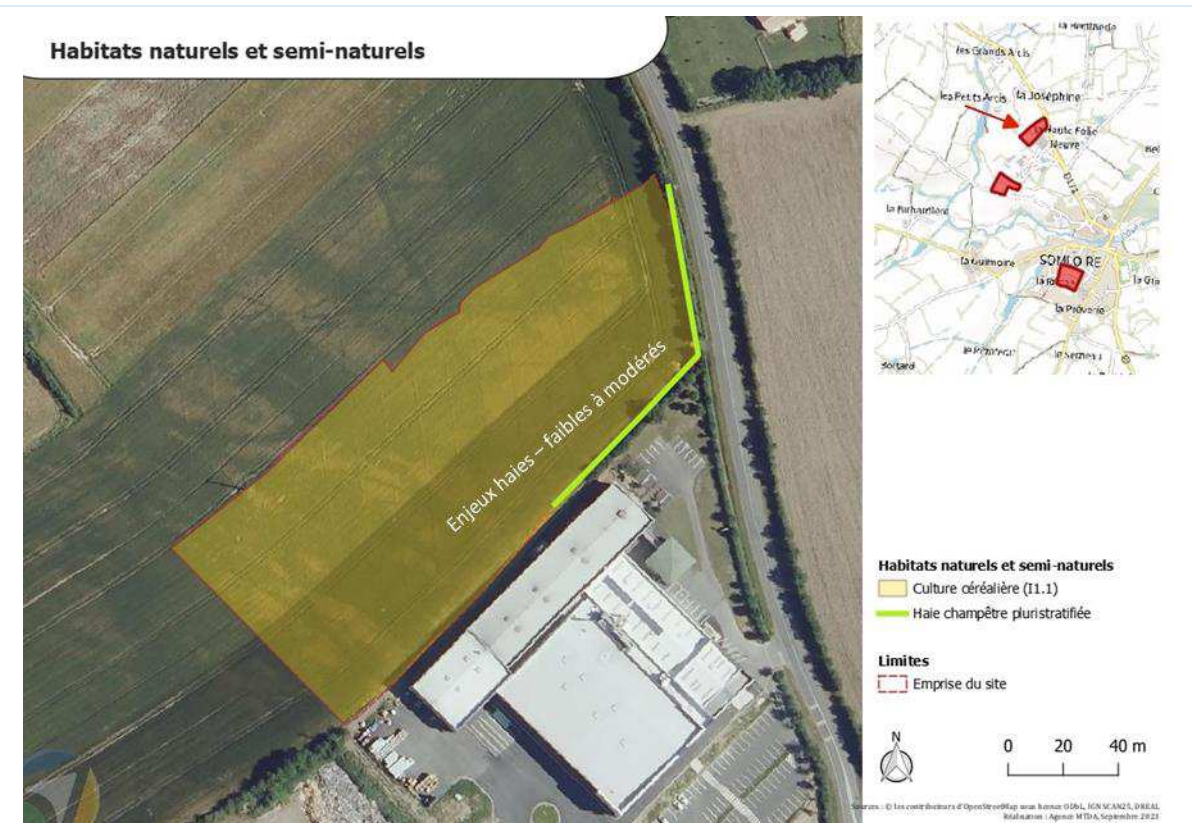
ID 34	3
ID 1924	6
ID 30	8

Nom du site		Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE
ID 34		SOMLOIRE		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR	
-	-	-	-	
Caractéristiques générales du site				
<i>Localisation</i> : Le site est localisé sur la commune de Somloire, le long de la D171.				
<i>Type de parcelle</i> : Il s'agit d'une culture céréalière de 1,62 ha.				

Observations : L'est et le sud de la parcelle sont délimités par une haie champêtre pluristratifiée à chêne, érable, prunier et rosier. Celle-ci n'est pas connectée à une matrice bocagère plus large mais reste un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chouettes-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.



Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels	
ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie pâturée » et « haie champêtre pluristratifiée » ○ Préserver les éléments arborés naturels (haies)
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site, de son homogénéité et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Quelques traces d'oxydation sont notées à partir de 100 cm pour le sondage réalisé au sud-ouest de la parcelle et à partir de 75 cm pour celui réalisé au nord-est. La proportion de traces est toutefois inférieure à 5%. Le troisième sondage ne présente aucune trace d'hydromorphie. Les trois sondages concluent donc tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Zoom sur un sondage pédologique

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	NUL
/	/
Obligations	Recommandations
/	Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 30	SOMLOIRE		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé sur la commune de Somloire, au sein du village, à l'ouest de la D167.

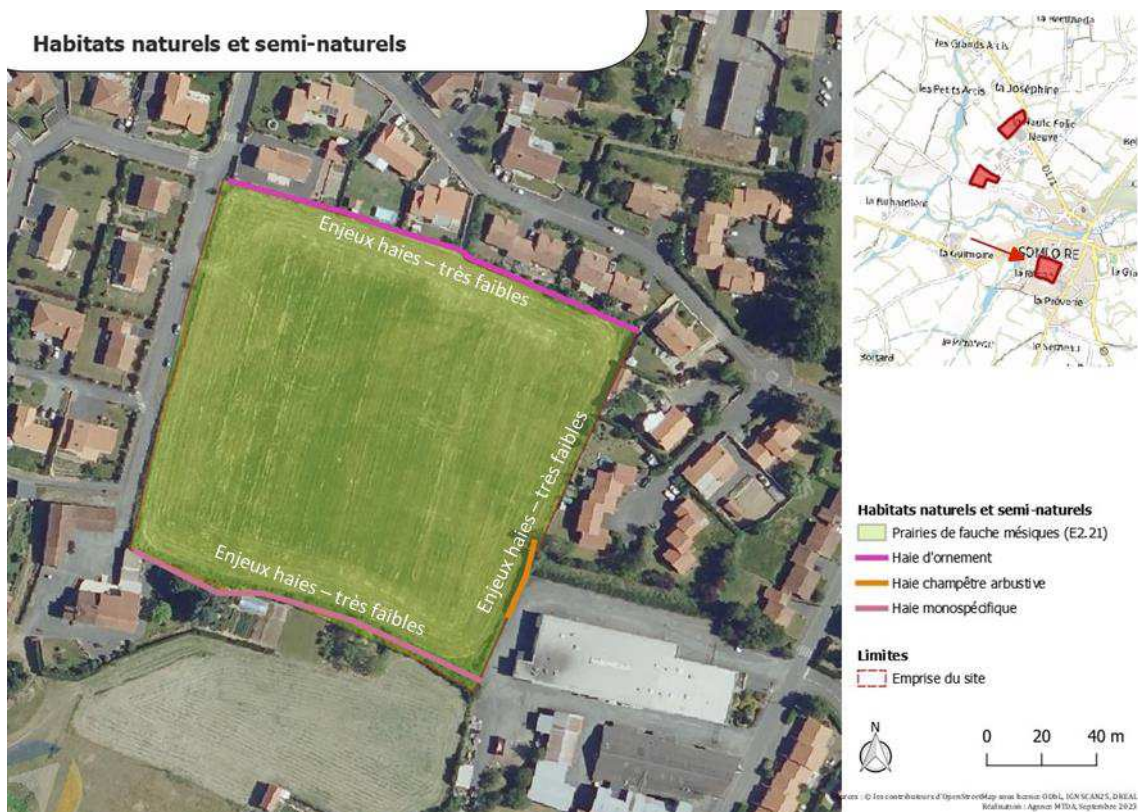
Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 2 ha.

Observations : La parcelle ne présente que peu d'enjeux. Des haies monospécifiques et d'ornement la borde au sud et au nord.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides (l'extrémité sud-est n'avait pas été prospecté).

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitats semi-naturels support de biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie de fauche »
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Saint-Christophe-du-Bois

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 1609	4
ID 9	6

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 1609	SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

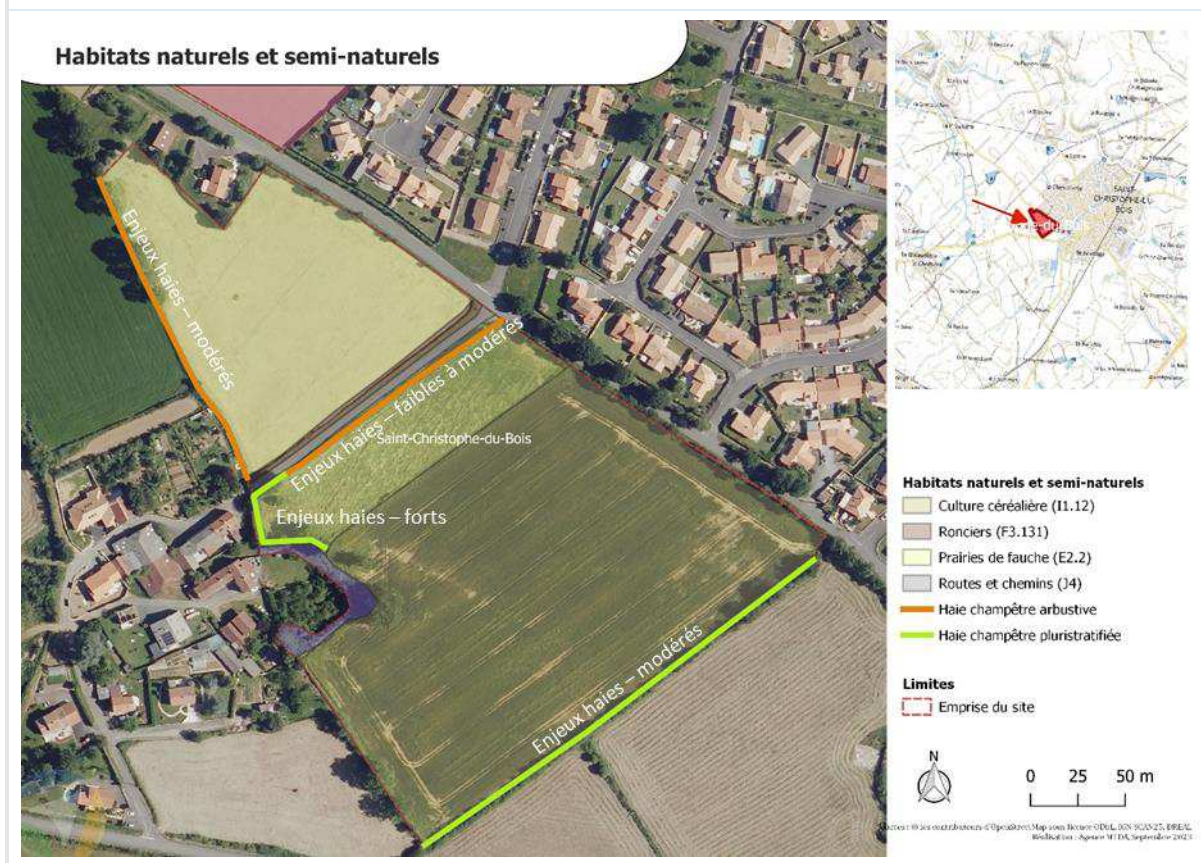
Localisation : Le site est localisé à l'ouest du bourg de Saint Christophe du Bois, au sud de la D960.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole dédiée à la culture du blé, et de deux prairies de fauche formant un ensemble de 6,3 ha.

Observations : Un roncier formant une haie basse est présent au nord de la route traversant le site. C'est un habitat naturel de faible superficie mais ayant un intérêt fort pour la biodiversité. En effet, les ronciers sont un habitat, un refuge, et un réservoir alimentaire de choix pour de nombreuses espèces animales (et végétales) tels que les oiseaux, petits mammifères et insectes, dont les pollinisateurs. Des haies champêtres pluristratifiées composées de Chênes, de Saules, de Prunelliers et d'Erables sont présentes à l'ouest et au sud du site. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). La prairie de fauche présente au sud de la route traversant le site est composée d'Achillées millefeuilles, d'Agrostide Capillaire et de centaurées. Cet habitat est très fleuri et représente un enjeu pour les pollinisateurs qui y sont très présents (papillons).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Compte tenu de la période du passage de terrain qui s'est déroulée avant la moisson des champs, aucun sondage n'a été réalisé dans la culture céréalière pour éviter toute dégradation. Un total de neuf sondages a été réalisé dans les prairies de fauche.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX REGLEMENTAIRES	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES
NUL	MOYEN
/	○ Corridor de déplacement : Haie champêtre pluristratifiée ○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « prairie de fauche »
Obligations	Recommandations
/	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) ▪ Conserver les ronciers

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 9	SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Saint-Christophe-du-Bois, au sud de la D960.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 2 ha dédiée à la culture du Triticale.

Observations : Une haie pluristratifiée interrompue est présente au nord-ouest du site. C'est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier deux zones humides de petites superficies aux extrémités sud-ouest et sud-est du site. Ces zones humides ont un enjeu faible.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX REGLEMENTAIRES	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitat semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : haie champêtre
Obligations	Recommandations
/	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter)

	▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)
--	--

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Saint-Léger-sous-Cholet

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 15	4
ID 1604	6
ID 14	9
ID 653	11
ID 12	14
ID 11	16

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : DEFAVORABLE
ID 15	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

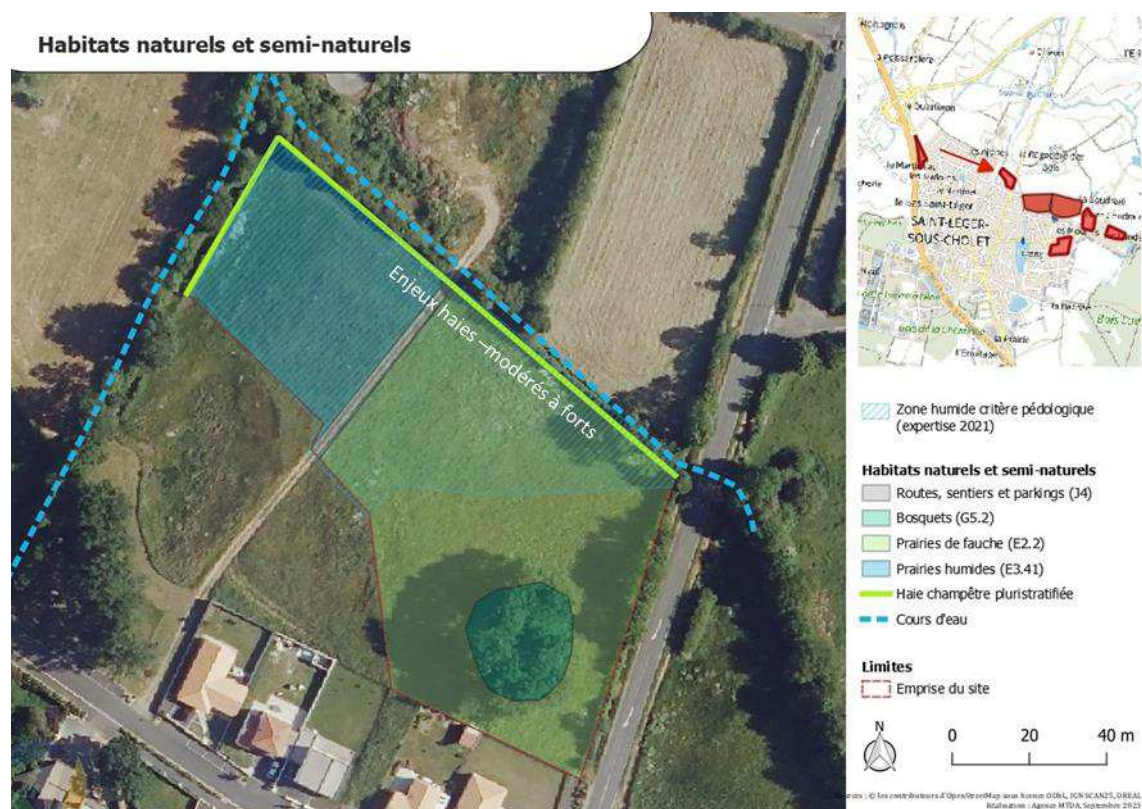
Localisation : Le site est localisé sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, le long de la D15.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 0,95 ha.

Observations : Le site était classé sur sol rédoxique en tant que prairie humide. On note d'importants tapis de joncs des crapauds, une espèce végétale retrouvée sur sol plutôt humide, sur cette même partie. Au niveau végétal, on observe également une importante diversité floristique avec de nombreuses plantes mellifères, favorables aux insectes pollinisateurs notamment. L'ouest et le nord de la parcelle sont délimités par des haies champêtres pluristratifiées derrière lesquelles coule un cours d'eau. De nombreux individus de papillons, orthoptères et oiseaux sont observés sur la parcelle, indiquant son rôle d'habitat et de zone d'alimentation pour la faune sauvage.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les haies présentes sur le site sont reliées à un réseau bocager à l'échelle du paysage et peuvent ainsi jouer le rôle de corridors de déplacement.





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX REGLEMENTAIRES	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES
FORT	MODERE
○ Présence d'une zone humide, critère habitat ○ Proximité à un cours d'eau (5 m)	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche, haie champêtre ○ Enjeu pollinisateur : richesse plantes mellifères ○ Corridor de déplacement
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation ▪ Dossier loi sur l'eau	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, bosquet) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis défavorable : Le site se situe à proximité d'un cours d'eau ce qui induit un avis défavorable.

Nom du site	Commune	Avis sur le projet :	
ID 1604	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	FAVORABLE sous conditions*	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

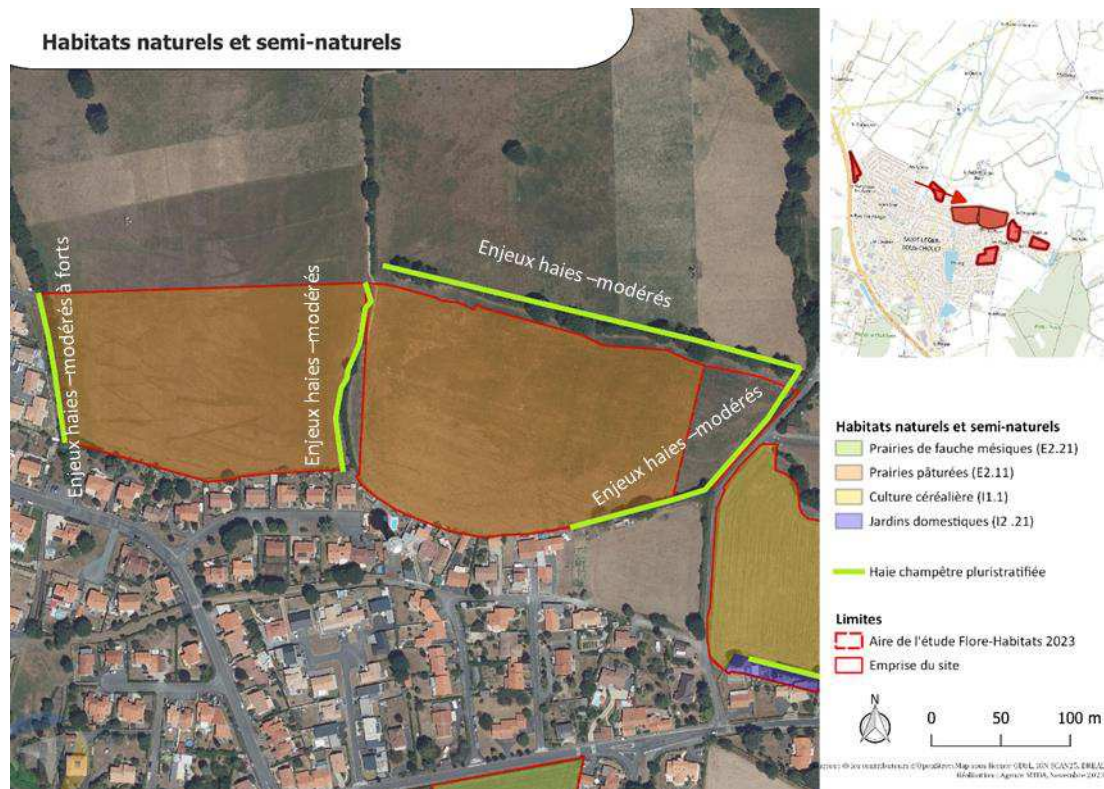
Localisation : Le site est localisé au nord du bourg de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, le long de la rue de l'étoile.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie pâturée de 6,08 ha intégrée à un ensemble prairial de surface plus conséquente.

Observations : La végétation prairiale est d'affinité mésique sur laquelle on retrouve des espèces herbacées typiques de prairies pâturées (liondent, plantain, renoncule bulbeuse). De nombreuses hirondelles sont observées en vol ras sur le site. Cette espèce protégée et en déclin est intimement liée aux activités agricoles, notamment l'élevage (zones d'alimentation). La parcelle est délimitée par des haies champêtres pluristratifiées, lieux de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi corridors de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les haies présentes sur le site sont reliées à un réseau bocager plus vaste (échelle paysagère) et peuvent ainsi avoir un rôle de corridor de déplacement.





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, six sondages pédologiques ont été réalisés.



Zoom sur un de sondage pédologique

Aucune trace d'hydromorphie n'est observée hormis sur un sondage où quelques traces d'oxydation sont notées à 75-100 cm de profondeur. Cette observation n'est pas caractéristique d'un sol de zone humide fonctionnelle. Les sondages concluent donc tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique.

L'expertise de 2021 avait conclu à la présence d'une zone humide très dégradée avec un enjeu faible à l'est du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX REGLEMENTAIRES	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES
MODERE	MODERE
○ Présence d'une zone humide, critère pédologique	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie pâturée, haie champêtre

	○ Corridor de déplacement
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

* **Favorable sous conditions** : Projet favorable sur l'ensemble du site en dehors de la zone identifiée comme zone humide via le critère pédologique.

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 14	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'ouest du bourg de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, le long de la rue des Mauges.

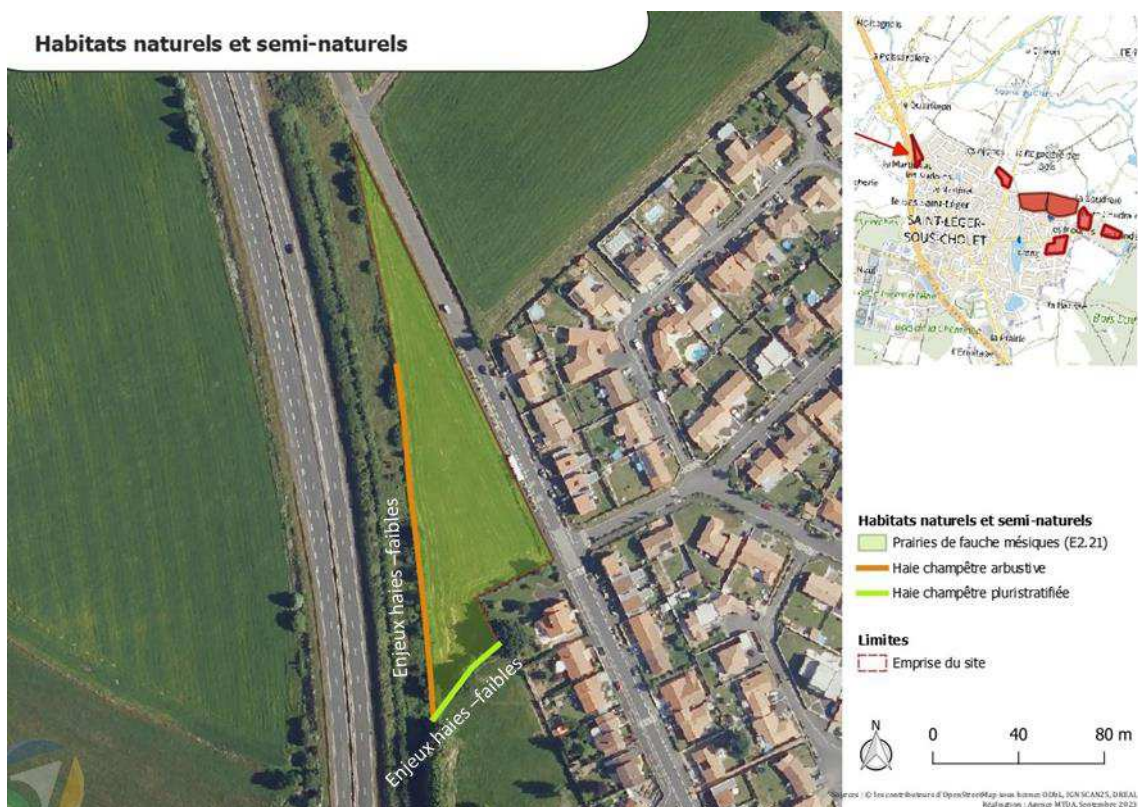
Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 0,8 ha, définie comme prairie temporaire dans le RPG.

Observations : La végétation prairiale est d'affinité mésique avec une dominance du ray-grass et de la flouve odorante. La parcelle est délimitée à l'ouest par des haies champêtres arbustives à prunelliers et ajoncs.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique.



Zoom sur un de sondage pédologique

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche, haie champêtre
Obligations	Recommandations
/	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 653	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sein du bourg de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, au sud de la rue de l'étoile et à l'est de l'enveloppe bâtie.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 1,68 ha, définie comme prairie temporaire dans le RPG.

Observations : La végétation prairiale est d'affinité mésique. Des haies champêtres délimitent la parcelle (prunelliers, troènes, aubépines). Ces haies présentent toutefois un enjeu faible puisque discontinues.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Aucune trace d'hydromorphie n'est observée hormis sur un sondage où quelques traces d'oxydation sont notées à 75-100 cm de profondeur. Cette observation n'est pas caractéristique d'un sol de zone humide fonctionnelle. Les sondages concluent donc tous à l'absence de zones humides selon le critère pédologique.



Zoom sur un de sondage pédologique



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : prairie de fauche
Obligations	Recommandations

/	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)
---	--

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 12	SAINT LEGER SOUS CHOLET		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'est de la commune de Saint Léger sous Cholet, le long de la rue de l'étoile.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 1 ha dédiée à la culture céréalière.

Observations : Le sud du site est bordé d'une haie champêtre arbustive discontinue composée de pruneliers et de chênes.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	NUL
/	/
Obligations	Recommandations
/	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 11	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET		DEFAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé à l'est du bourg de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, le long de la rue de l'étoile.

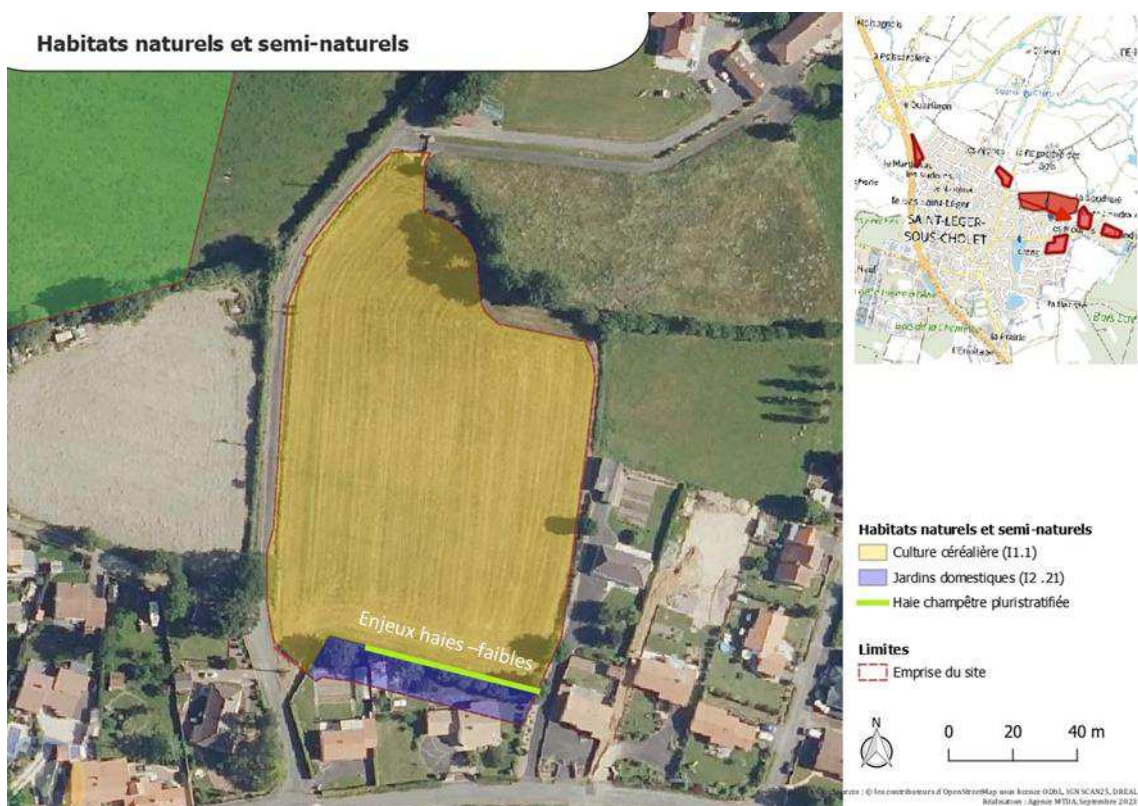
Type de parcelle : Il s'agit d'une maïsiculture de 0,95 ha.

Observations : On note au sud du site une haie champêtre de faible taille et à l'est plusieurs arbres en alignement marquant la limite de site. Aucun enjeu particulier n'est relevé.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère zone humide

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide très dégradée à enjeu faible sur la partie nord du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX REGLEMENTAIRES	ENJEUX NON REGLEMENTAIRES
FORT	NUL
○ Présence de zone humide	/
Obligations	Recommandations
Interdiction de destruction de zones humides / Obligation de compensation	Préserver les éléments arborés naturels (haies)



Avis défavorable : La grande majorité du site est une zone humide. Le projet devrait donc être intégralement revu pour éviter d'impacter ce milieu. A l'emplacement actuel, nous émettons donc un avis défavorable au projet.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Toutlemonde

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 36	4
ID 37	6
ID 35	8

Nom du site	Commune		Avis sur le projet : FAVORABLE sous conditions*
ID 36	TOUTLEMONDE		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au nord-est du bourg de la commune de Toutlemonde, sur la D158.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 1,43 ha dédiée à la culture du triticale.

Observations : Une haie champêtre pluristratifiée composée de chênes, prunelliers, ronces et aubépines est présente sur les quatre bords de la parcelle cultivée. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Les haies champêtres présentes sur le site sont incluses dans un réseau bocager connecté à un réservoir de biodiversité au sud du site.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère zone humide

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide, d'enjeu faible, sur la moitié sud-ouest du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Présence d'une zone humide (inventaires 2021)	○ Haie champêtre pluristratifiée intégrée à un réseau bocager connecté à un réservoir de biodiversité (sous trame forestière)
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis favorable sous conditions : Eviter tout projet sur la zone humide identifiée en 2021.

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 37	TOUTLEMONDE		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

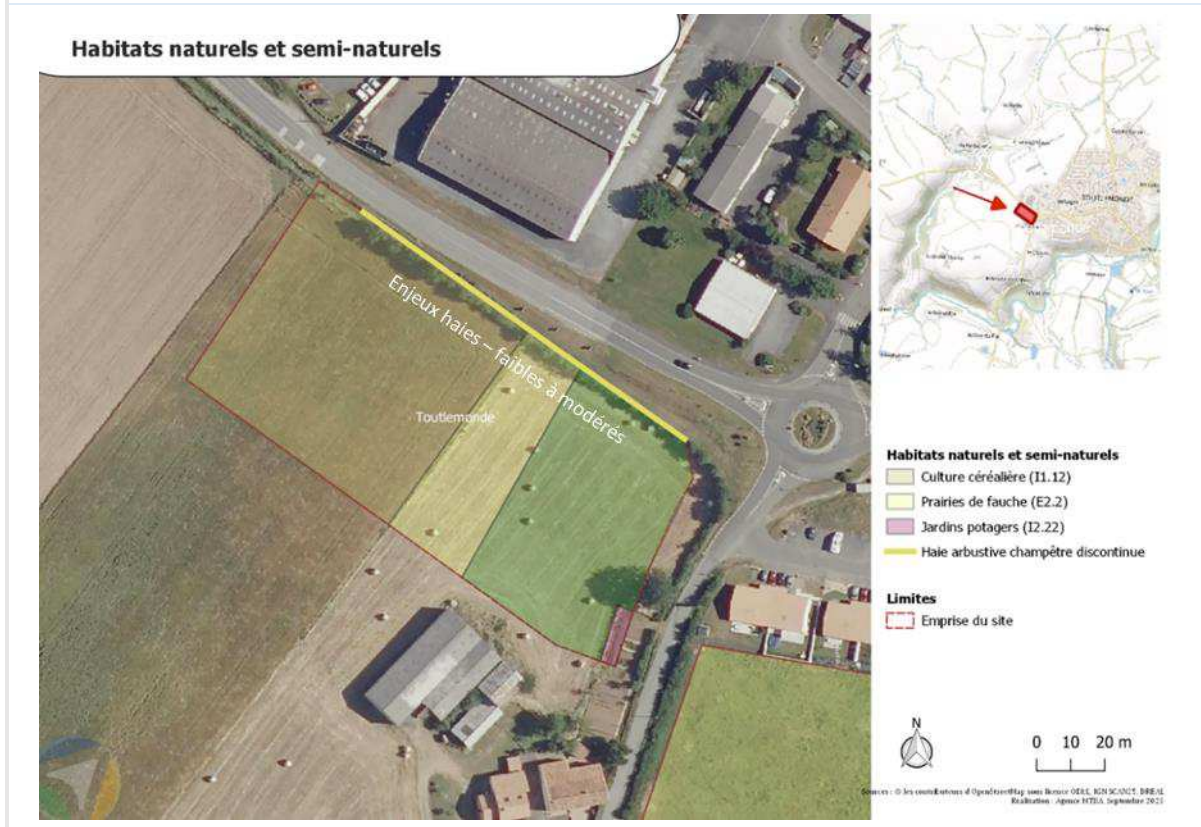
Localisation : Le site est localisé sud-ouest du bourg de la commune de Toutlemonde, sur la C10.

Type de parcelle : Il s'agit de deux parcelles agricoles formant un ensemble de 1,4 ha. La parcelle ouest est dédiée à la culture du maïs, tandis que la parcelle est est une prairie de fauche (fauchée avant le 15 juin).

Observations : Une haie arbustive discontinue composée de prunelliers, de chênes et d'aubépines borde la limite nord du site.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Compte tenu de la période du passage de terrain qui s'est déroulé avant la moisson des champs, aucun sondage n'a été réalisé dans la culture céréalière et la culture au sud-ouest du site pour éviter toute dégradation.

Au regard de la superficie de la prairie pâturée et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, un seul sondage pédologique a été réalisé.

Il conclue à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	NUL
/	/
Obligations	Recommandations
/	- Préserver les éléments arborés naturels (haies) - Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) - Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) - Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 35	TOUTLEMONDE		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sud-ouest du bourg de la commune de Toutlemonde, sur la C10.

Type de parcelle : Il s'agit d'une prairie de fauche de 1,36 ha.

Observations : Une butte de terre composée majoritairement d'Achillée millefeuille et de graminées est présente à l'est du site. Des hérons garde-bœufs ont été observés au niveau de la prairie de fauche qui avait été fauchée récemment.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	NUL
/	/
Obligations	Recommandations
/	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Trémentines

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 1602	4
---------------	---

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 1602	TREMENTINES		FAVORABLE sous conditions*
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-
Caractéristiques générales du site			
Localisation : Le site est localisé au sud-ouest de la commune de Trémentines, entre la D160 et la D160E. Il est situé à proximité du complexe sportif de l'Èvre. Type de parcelle : Il s'agit de trois parcelles agricoles formant un ensemble de 9,74 ha dédié à la culture céréalière. Observations : Le site est traversé par deux haies champêtres pluristratifiées composées de chênes, d'ormes et de prunelliers. Une haie champêtre arbustive composée d'ormes et d'égliers est aussi présente sur le long de la limite sud du site. Les haies sont un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). Sur la limite ouest du site, le long de la route, une bordure enherbée très fleurie composée d'œnanthes, de campanules et de marguerites est observable. Enfin, le coquelicot (<i>Papaver rhoeas</i>) présent dans l'ancien PNA en faveur des plantes messicoles a été observé sur le site. Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier. Validation et précisions des trames écologiques : Les haies champêtres pluristratifiées du site sont connectées à un réseau bocager créant une continuité écologique.			

Habitats naturels et semi-naturels



Caractère humide du sol

L'expertise de 2021 avait conclu à la présence d'une zone humide très dégradée avec un enjeu faible et d'une zone humide à enjeu moyen au sud-est du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES

FORT	MODÉRÉ
○ Présence d'une zone humide, critère pédologique	○ Habitat naturel ou semi-naturel support d'une biodiversité ordinaire (pollinisateurs, insectivores) : « bordure enherbée » ○ Haies champêtres pluristratifiées intégrées à un réseau bocager
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zone humide / Obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) ▪ Maintenir les éléments de corridors de déplacement des espèces ▪ Préserver les plantes messicoles ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) ▪ Préserver les bordures enherbées

* **Favorable sous conditions** : Projet favorable sur l'ensemble du site en dehors de la zone identifiée comme zone humide via le critère pédologique.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Vezins

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTD A pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

Nom du site	Commune	Avis sur le projet :	
ID 41	VEZINS	FAVORABLE sous conditions	
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé sur la commune de Vezins, à proximité de la D960 et au nord du cimetière.

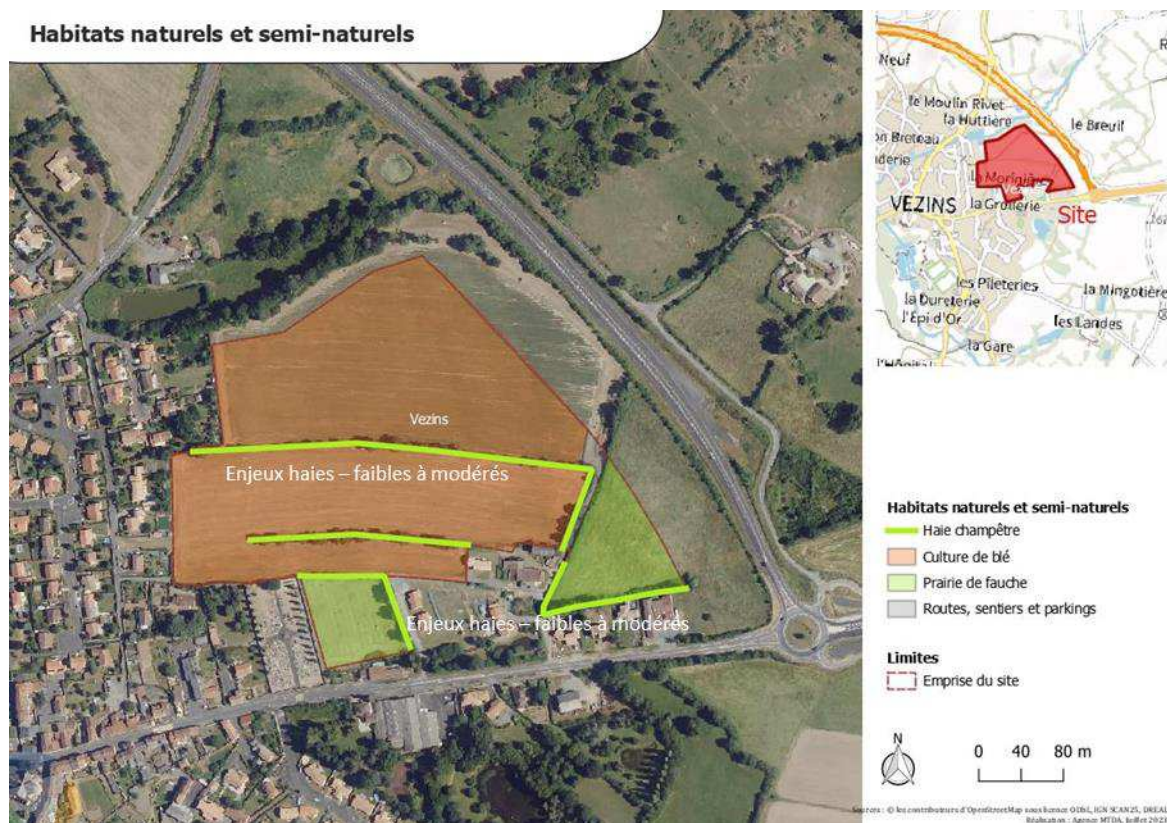
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole de 10,38 ha dominée par la culture du blé. On note toutefois deux prairies de fauche au sud et sud-est du site. Plusieurs haies champêtres sont présentes au sein du site mais déconnectées les unes des autres. Celles-ci sont composées d'essences de haut jet (chênes) et d'arbustes (prunelliers, noisetiers).

Observations : Les prairies de fauches sont diversifiées en espèces herbacées et mellifères et présentent un enjeu pour les pollinisateurs.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère zone humide

Les inventaires de 2021 avaient permis d'identifier une zone humide très dégradée à enjeu faible au centre du site.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
FORT	FAIBLE
○ Présence d'une zone humide	○ Habitat semi-naturel « prairie de fauche » support d'une biodiversité ordinaire et à enjeu mellifère (pollinisateurs, insectivores)
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction de zones humides / Obligation de compensation	▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies)

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter)▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity)▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages) |
|--|--|

Avis favorable sous conditions : Éviter tout projet sur la zone humide identifiée en 2021.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune de Vihiers

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTD A pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

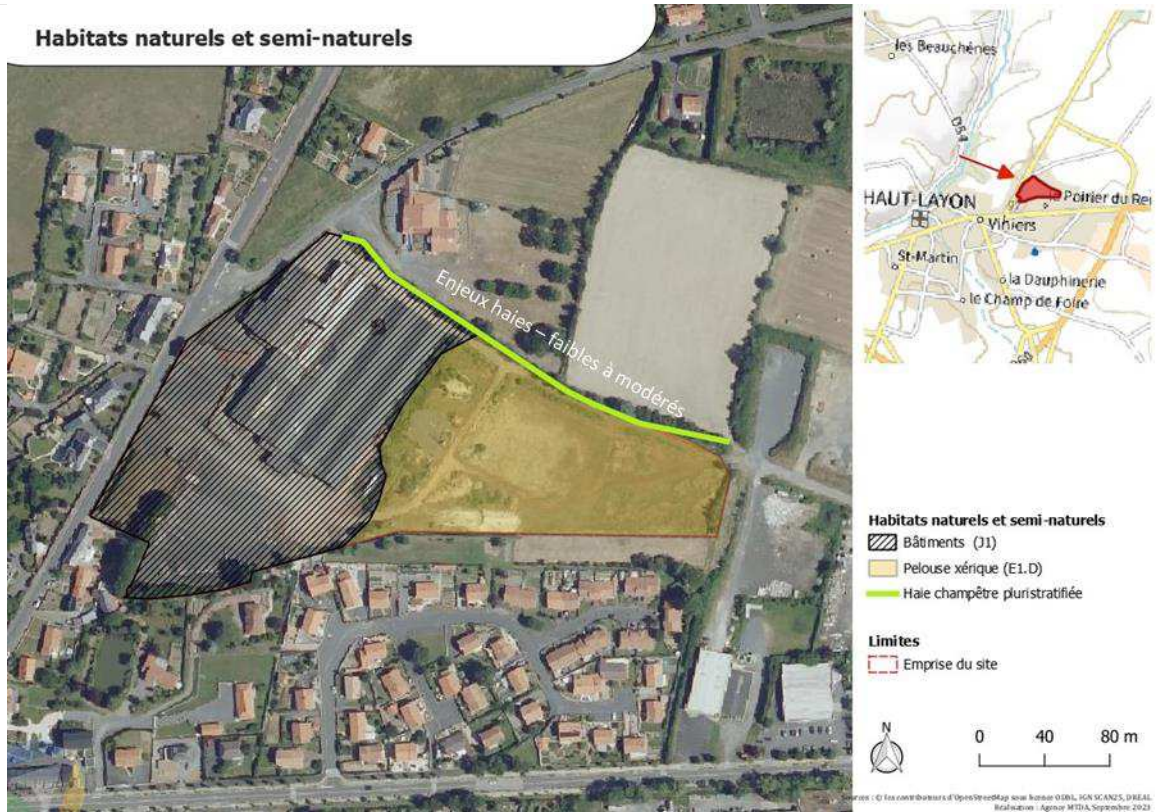
Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 961	VIHIERS		DEFAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-
Caractéristiques générales du site			
Localisation : Le site est localisé au nord-est de Vihiers, à l'est de la ville, le long de la D377. Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle de 4,69 ha. Observations : La moitié ouest du site est occupée par des bâtiments industriels. La partie est du site est une friche sur sol xérique (sec). Le nord du site est délimité par une haie champêtre pluristratifiée, lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). Deux individus d'œdicnème criard ont été observés sur le site : un poussin à l'ouest de la friche et un adulte en survol. Cette espèce niche au sol et est donc particulièrement vulnérable lors du stade juvénile. L'œdicnème criard (<i>Burhinus oedichnemus</i>) est protégé au niveau national par l'article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est aussi inscrit à l'Annexe 1 de la Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux). Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier. Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.			
 <i>Burhinus oedichnemus</i>			

Habitats naturels et semi-naturels



Caractère humide du sol

Au regard de la superficie du site et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, trois sondages pédologiques ont été réalisés.

Ces trois sondages ne sont pas concluants. Le sol est superficiel et il n'était pas possible de creuser à plus de 40 et 80 cm. Aucune trace hydromorphique n'est observée. Les sondages concluent à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
TRES FORT	TRES FORT
○ Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée : œdicnème criard	○ Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur ○ Élément favorable à la biodiversité : haie
Obligations	Recommandations
▪ Interdiction de destruction d'espèce(s) protégée(s) / Dossier CNPN	▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Préserver les éléments arborés naturels (haies) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Avis défavorable : Une espèce protégée nationalement et inscrite dans la directive Européenne dite Oiseau est présente sur le site. L'avis est donc défavorable.

Élaboration du PLUi-H de Cholet Agglomération

Compte-rendu expertises naturalistes et zones humides Commune d'Yzernay

Rappel méthodologique

Les inventaires de terrain naturalistes ont été réalisés en mai et juin 2023 sur les secteurs pré-identifiés par les 26 communes comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation. Ils ont eu pour premier objectif de vérifier d'un point de vue environnemental les habitats et leurs fonctionnalités. Il s'agit d'évaluer les sensibilités écologiques des secteurs définis, les potentialités d'accueil de la faune ou la flore et l'identification des zones humides sur les sites.

Ce rapport intègre également les résultats des inventaires zones humides menés à l'été 2021 par le cabinet ENCIS environnement, ces expertises ont été complétées en juin 2023 par le cabinet MTDA pour certains secteurs supplémentaires. Aussi, ce rapport présente une synthèse des études environnementales réalisées **sur les sites susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation** dans le cadre du PLUi-H.

Pour votre vigilance, les études engagées constituent une information pré-opérationnelle utile au PLUi-H. Celles-ci ne pourront pas se substituer à la réalisation d'études complémentaires inhérentes aux opérations d'aménagement, au stade du dépôt du permis d'aménager.

Les résultats des investigations de terrain sont présentés dans les fiches figurant en pages suivantes.

Clés de lecture

La lecture des fiches suivantes doit s'effectuer à la lumière des éléments présentés ci-dessous. Les différents enjeux identifiés lors des études ont été classés en deux catégories : enjeux réglementaires et enjeux non réglementaires, comme explicités ci-dessous. Les enjeux ont également été hiérarchisés selon la sensibilité environnementale du site étudié.

Hiérarchisation des enjeux

Tableau 1: Méthodologie d'évaluation des enjeux réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres colonnes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Proximité d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site.
MOYEN	Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 mais sans enjeu coïncidant. Alignements d'arbres en bord de voirie.
FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site (habitats d'intérêt communautaire). Présence potentielle d'une espèce protégée (donnée bibliographique non confirmée sur le terrain). Présence d'un cours d'eau adjacent à la parcelle ou au sein de la parcelle.
TRES FORT	Présence de Zone Humide (critère habitat). Parcelle comprise dans le périmètre d'un site Natura 2000 dont les enjeux coïncident avec les caractéristiques du site. Présence <u>avérée</u> d'une espèce protégée.

Tableau 2 : Méthodologie d'évaluation des enjeux non réglementaires

NUL	Aucun des éléments cités dans les autres lignes n'est présent sur le site.
FAIBLE	Habitat(s) favorable(s) à la biodiversité ou ayant un rôle dans la matrice paysagère (par exemple rôle de corridor, dernier boisement dans le secteur, zone refuge pour des espèces présentes ou zone d'alimentation).
MOYEN	Présence potentielle d'habitat communautaire. Présence de dendrohabitats (vieux arbres à cavités, excroissances, arbres morts, etc.). Éléments ayant un rôle de corridor de déplacement.
FORT	Présence <u>avérée</u> d'habitat d'intérêt communautaire. Présence d'une ripisylve. Présence d'un corridor fonctionnel ou d'un réservoir de biodiversité défini dans la TVB régionale et confirmé sur le terrain.
TRES FORT	Habitat(s) favorable(s) à la présence d'espèces à forts enjeux (protégées/menacées) répertoriées sur le secteur.

(A chaque niveau d'enjeu, les critères d'évaluation peuvent se cumuler)

Méthodologie pour les haies

Lors des visites de terrain, la présence de haies est notée. En effet, ces éléments du paysage peuvent avoir un intérêt pour la biodiversité en tant qu'habitat, ressource alimentaire et corridor de déplacement. Toutefois, toutes les haies ne présentent pas les mêmes enjeux. Plus une haie sera diversifiée, haute et épaisse, plus elle offrira de ressources alimentaires et d'habitats différents et répondra ainsi aux besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Ainsi, seules les haies champêtres pluristratifiées, c'est-à-dire les haies composées d'espèces indigènes diversifiées et de trois étages de végétation (herbacée, arbustive, arborée), font généralement l'objet de recommandation pour leur préservation.

Éléments présentés

Chaque fiche présente le contexte écologique du site (zonages écologiques proches), les espèces à enjeux identifiées dans la bibliographie ainsi que le diagnostic de terrain avec les informations suivantes :

- Localisation du site ;
- Type de parcelle : usages ; surface ;
- Observations : habitats naturels et semi-naturels ; espèces observées ; éléments à enjeux ;
- Intégration aux zonages écologiques ;
- Présence d'éléments rattachables aux trames vertes et bleues (corridors et réservoirs de biodiversité).
- Cartographie ;
- Récapitulatifs des enjeux¹ ;
- Obligations² et recommandations³.

Note : La présence d'Espace Boisés Classés existants n'a pas été analysée. Cependant, les éléments boisés ont bien été pris en compte dans l'analyse des sites (qu'ils soient ou non en EBC).

Classification des enjeux

Certains **enjeux**¹ impliquent des **obligations**² tels que des restrictions ou la mise en place de mesures réglementaires, il s'agit des **enjeux réglementaires** liés à :

- La présence d'espèces protégées (*dossier CNPN*) [Art. L411-1 et L411-2 du code de l'Environnement] ;
- L'intégration du site à un zonage réglementaire ou proximité directe du site à ce zonage (*évaluation d'incidence au titre de Natura 2000*) ;
- Présence de zones humides [Art.L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement] ;
- Proximité à un cours d'eau (*dossier loi sur l'eau*) ;
- Présence d'alignement d'arbres en bord de voiries [Art. L. 350-3 et R. 350-20 à R. 350-31 du code de l'environnement].

Ces obligations ou restrictions dépendent du type de projet.

D'autres enjeux peuvent être identifiés sur les sites, sans nature réglementaire. Ces enjeux non réglementaires peuvent être liés à :

- La présence d'habitats favorables à la biodiversité (ronciers, vieux arbres à cavités, haie champêtre pluristratifiée et diversifiée, prairie fleurie diversifiée) ;
- La présence de corridor écologique (alignements arbres non bords de voirie, haie, ripisylve) ;
- Etc.

Des recommandations³, de l'ordre du conseil, seront proposées pour répondre à ces enjeux. Leur objectif est de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de construction futur et/ou de limiter l'impact de ses derniers.

Note : Les photographies ont été prises par MTDA en juin 2023.

Table des matières

ID 1283	4
ID 1606	6

Nom du site	Commune		Avis sur le projet :
ID 1283	YZERNAY		FAVORABLE
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

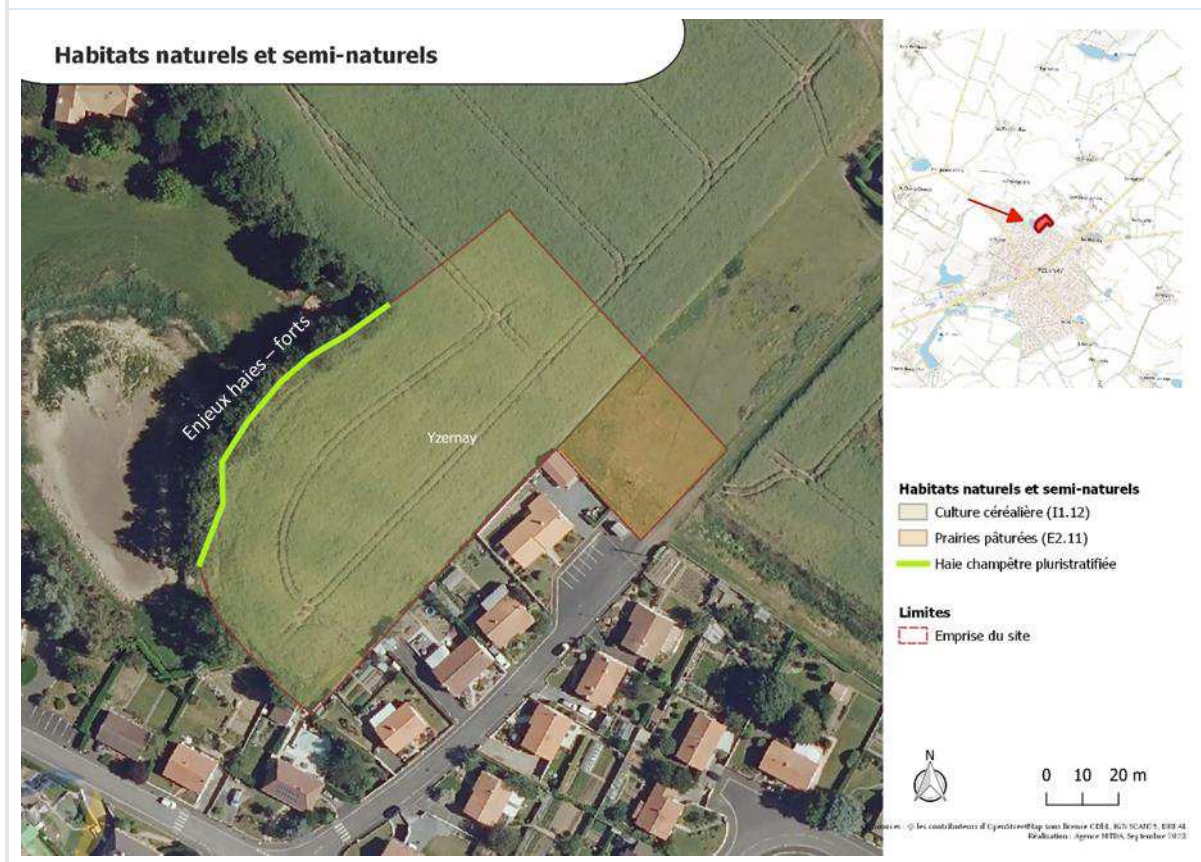
Localisation : Le site est localisé à l'ouest de la commune de Yzernay, au sud de la D960.

Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole dédiée à la culture céréalière et d'une prairie pâturée par des chevaux formant un ensemble de 0,95 ha.

Observations : L'ouest du site est bordé par une haie champêtre pluristratifiée composée principalement de chênes de grande taille. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.). Ces chênes âgés sont des éléments intéressants pour la biodiversité puisqu'ils offrent une diversité de micro-habitats (cavités, excroissances, etc.) dans lesquels se logent de nombreuses espèces animales (oiseaux notamment). De par leur ancienneté et leur taille, ils peuvent aussi avoir un enjeu patrimonial et paysager. La prairie pâturée est composée d'Achillées millefeuilles et de Plantain lancéolé en majorité.

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : Aucun élément de la TVB n'a été identifié sur le site ou dans la bibliographie.





Caractère humide du sol

Compte tenu de la période du passage de terrain qui s'est déroulé avant la moisson des champs, aucun sondage n'a été réalisé dans la culture céréalière pour éviter toute dégradation.

Au regard de la superficie de la prairie pâturée et de l'absence de végétation caractéristique de zone humide, deux sondages pédologiques ont été réalisés.

Ils concluent tous à l'absence de zone humide selon le critère pédologique.



Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	MODERE
/	○ Élément favorable à la biodiversité (oiseaux) : vieux chênes
Obligations	Recommandations
/	- Préserver les éléments arborés naturels (haies, arbres isolés, alignements) - Maintenir du vieux bois sur pieds et/ou au sol - Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) - Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) - Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)

Nom du site	Commune		<u>Avis sur le projet :</u> FAVORABLE
ID 1606	YZERNAY		
Natura 2000	ZNIEFF I	ZNIEFF II	PNR
-	-	-	-

Caractéristiques générales du site

Localisation : Le site est localisé au sud de la commune d'Yzernay, le long de la rue de la Fontaine.

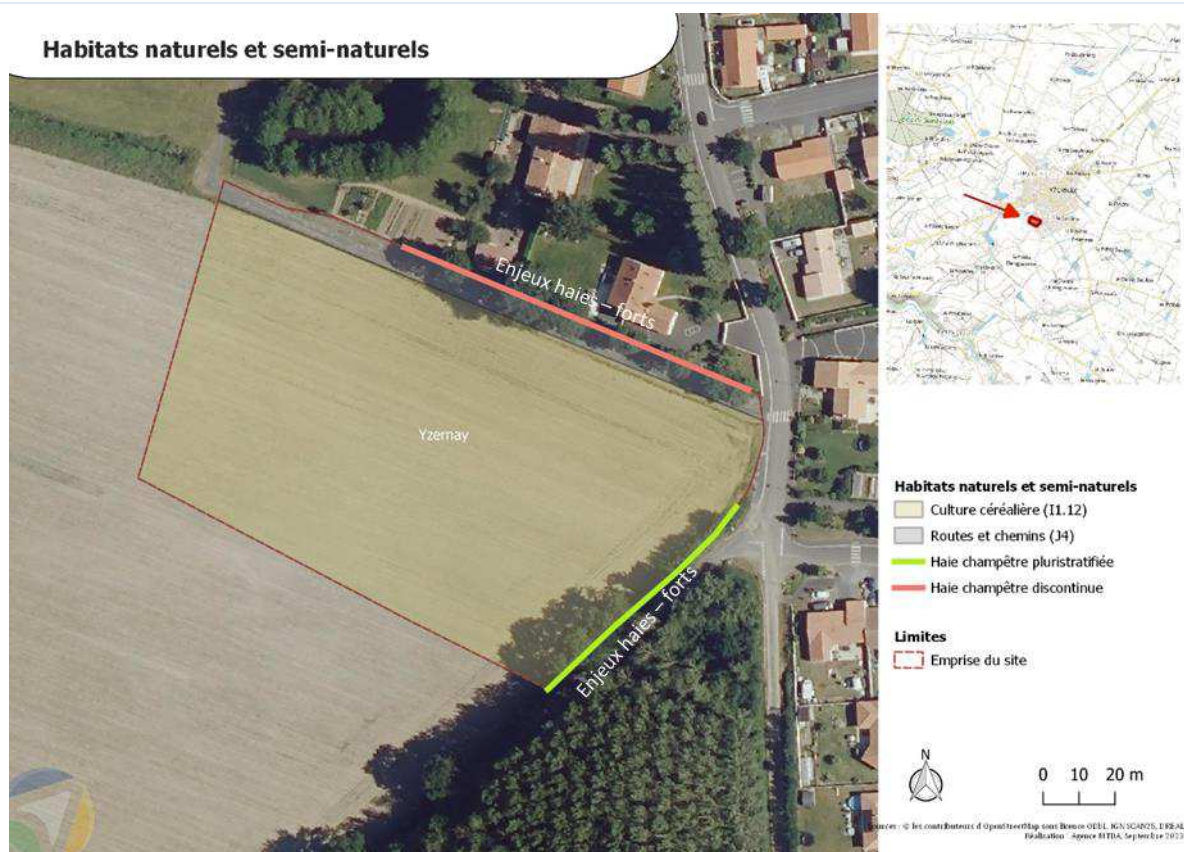
Type de parcelle : Il s'agit d'une parcelle agricole dédiée à la culture du blé de 1,41 ha bordée par une piste cyclable.

Observations : Une haie champêtre pluristratifiée est présente au sud-est du site. Cet habitat est un lieu de refuge et d'alimentation pour la faune sauvage (oiseaux, insectes dont pollinisateurs, petits mammifères, reptiles) mais aussi un corridor de déplacement (chauves-souris, etc.).

Intégration aux zonages écologiques : Le site est éloigné de tout zonage écologique particulier.

Validation et précisions des trames écologiques : La haie champêtre présente sur le site est intégrée à un petit réseau bocager (corridor de déplacement).

Habitats naturels et semi-naturels





Caractère humide du sol

Les inventaires de 2021 n'ont pas identifié de zones humides.

Enjeux identifiés et potentiels

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES	ENJEUX NON RÉGLEMENTAIRES
NUL	FAIBLE
/	○ Haie champêtre pluristratifiée intégrée à un réseau bocager
Obligations	Recommandations
/	▪ Maintenir si possible les haies champêtres à enjeu corridor de déplacement ▪ Respecter le calendrier d'intervention, en dehors des périodes de sensibilité de la flore et la faune (mars-août à éviter) ▪ Étudier l'intégration des supports de biodiversité aux bâtiments (cf. notamment label BiodiverCity) ▪ Réfléchir les éclairages extérieurs en fonction des enjeux (couleurs, intensité, périodes d'activités des éclairages)